



Le réseau
de transport
d'électricité

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres



SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DE NOUVELLE-AQUITAINE

Bilan de la concertation préalable du public

Mars 2020



Objet du rapport

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine identifie les investissements à réaliser sur le réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables en cohérence avec les objectifs régionaux de transition énergétique.

Ce schéma est élaboré par RTE, Réseau de Transport d'Électricité, en accord avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité (Enedis, Gérédis dans les Deux-Sèvres et SRD dans la Vienne). Il révisé les précédents S3REnR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine fait l'objet d'une évaluation environnementale. Dans ce cadre, l'article L121-17 du Code de l'environnement prévoit que la personne publique responsable du schéma peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable du public.

RTE a ainsi fait le choix d'organiser une concertation préalable pour recueillir les observations du public sur le projet de schéma et a publié en juillet 2019 les modalités proposées pour organiser cette concertation. La concertation s'est déroulée du 6 novembre au 18 décembre 2019.

Le présent rapport constitue le bilan de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine, conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L. 121-16, et R. 121-21). Ce bilan est publié sur le site internet de RTE. Il présente le dispositif d'information et de concertation mis en place, le déroulement de la concertation, une synthèse des contributions reçues ainsi que les enseignements tirés par RTE de la concertation et les mesures que RTE juge nécessaires pour tenir compte de ces enseignements, en accord avec Enedis, Gérédis et SRD.

En parallèle de la concertation préalable du public, RTE a également consulté les parties prenantes sur le projet de schéma, en application de l'article D321-12 du Code de l'énergie (DREAL, Conseil régional, autorités organisatrices de la distribution, organisations professionnelles de producteurs d'électricité, chambres de commerce et d'industrie). La synthèse de cette consultation fait l'objet d'un second rapport qui est également publié sur le site internet de RTE.

Préambule

« La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une forte dynamique de développement des énergies renouvelables, avec des objectifs ambitieux retenus par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires à l'horizon 2030.

L'enjeu du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Nouvelle-Aquitaine est de partager une vision globale des besoins d'aménagement du réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables. Il est élaboré par Réseau de transport d'électricité, RTE, en collaboration avec les gestionnaires du réseau de distribution électrique Enedis, Gérédis (Deux-Sèvres) et SRD (Vienne).

RTE a souhaité associer le public dès la phase d'élaboration du schéma, en organisant une concertation préalable du 6 novembre au 18 décembre 2019. Un site internet a été mis en place pour permettre au plus grand nombre de s'informer sur le projet de schéma et de participer à la concertation. En complément de ce dispositif, RTE a également été à la rencontre du public à Bordeaux, Limoges, Agen et Poitiers.

Je tiens à remercier au nom de RTE toutes les personnes qui ont participé à la concertation. Je remercie également les acteurs locaux qui ont relayé les informations sur la concertation ainsi que l'Etat et la Région dont la présence à la réunion d'ouverture de la concertation a permis de poser le cadre réglementaire et les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, dans lesquels s'inscrit l'élaboration du S3REnR.

Le présent rapport dresse une synthèse des contributions reçues, abordant de nombreuses thématiques avec une pluralité de points de vue exprimés. Une nouvelle phase de participation du public est prévue en 2020 sur le rapport environnemental accompagnant le S3REnR. Le S3REnR sera ensuite transmis à l'Etat en vue d'approuver la quote-part régionale.

La concertation sur le schéma a permis d'initier une démarche de dialogue avec le public et les acteurs du territoire. Cette démarche se poursuivra lors des étapes suivantes d'implantation, d'autorisation et de réalisation de chaque projet.»

Erik PHARABOD

RTE, Délégué régional Sud-Ouest

Sommaire

Objet du rapport	2
Préambule	3
1. Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine	5
2. Les supports de la concertation	7
3. Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public	19
Les modalités d'information du public	19
La mobilisation des relais sur les territoires	29
4. Le déroulement de la concertation	34
La concertation sur internet	34
Les réunions publiques	35
Autres échanges	37
5. Synthèse des observations	38
Le contenu du schéma	39
L'environnement et le cadre de vie	43
La transition énergétique	48
La concertation	53
Le coût et le financement du S3REnR	56
Les retombées socio-économiques locales des projets	59
6. Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées	62
Le contenu du schéma	62
L'environnement et le cadre de vie	65
La transition énergétique	67
La concertation	68
Le coût et le financement du S3REnR	69
Les retombées socio-économiques locales des projets	69
ANNEXES	71

1. Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Les objectifs régionaux en matière de transition énergétique visent à développer les économies d'énergie, poursuivre les actions en faveur de l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

Sur ce dernier volet, le rôle du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) est d'identifier les besoins d'aménagement du réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables.

Adapter le réseau électrique à la transition énergétique

La dynamique de développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine connaît une forte dynamique de développement des énergies renouvelables. Fin 2018, la région comptait plus de 5 200 mégawatts (MW) d'énergies renouvelables raccordées au réseau électrique (hydraulique, solaire, éolien, bioénergies). Grâce à ces moyens de production, l'équivalent de 22,5 % de la consommation régionale d'électricité a été couverte en 2018 par de la production renouvelable.

A l'horizon 2030, l'Etat retient une ambition de 13 600 mégawatts supplémentaires d'énergies renouvelables raccordées au réseau électrique. Cette orientation est cohérente avec les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté par la Région et avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Les énergies renouvelables, une nouvelle donne pour le réseau

Le réseau électrique s'est bâti historiquement pour transporter une électricité produite à partir de sites de production centralisés : les centrales hydrauliques, les centrales thermiques, les centrales nucléaires... Cette production a la particularité d'être continue et disponible à la demande.

Les énergies renouvelables se caractérisent par leur dissémination sur le territoire. La structure du réseau électrique doit évoluer pour aller chercher l'électricité produite sur ces nouveaux sites de production et l'acheminer jusqu'aux consommateurs.

Les énergies renouvelables se caractérisent également par leur production fluctuante (le soleil pour les panneaux solaires, le vent pour les éoliennes). Or l'électricité ne se stocke pas à grande échelle. En France, RTE assure à chaque instant l'équilibre entre la production d'électricité et la consommation des foyers et des entreprises.

Le réseau électrique doit donc devenir de plus en plus flexible pour faire face à des flux d'électricité de plus en plus variables. Les technologies numériques sont un levier pour y parvenir.

Un schéma pour accompagner le développement des énergies renouvelables

Qu'est-ce qu'un S3REnR ?

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) identifie les besoins spécifiques d'aménagement du réseau électrique pour mettre à disposition des capacités de raccordement pour les énergies renouvelables. Il définit également les modalités de financement des investissements à réaliser sur le réseau électrique.

Le S3REnR ne traite pas des projets d'installations de production d'énergie renouvelable. Les installations de production et leur raccordement font l'objet de leurs propres procédures de concertation et d'autorisation.

Un schéma à l'échelle de la nouvelle région

Jusqu'à présent, il existait trois « S3REnR » : un pour l'Aquitaine, un pour le Limousin et un pour le Poitou-Charentes. Ces schémas avaient été élaborés en 2014-2015. Ils doivent maintenant être révisés, car les objectifs retenus lors de leur élaboration ont été atteints. Le futur S3REnR couvrira l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Des ouvrages électriques à renforcer ou à créer

Le projet de S3REnR a été établi en s'appuyant sur une analyse des besoins à l'horizon 2030, avec un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût.

Le schéma s'appuie au maximum sur le réseau existant, en l'exploitant au plus près de ses limites. Cela nécessite en particulier le déploiement de technologies numériques et la possibilité de moduler la puissance des productions d'énergie renouvelable, pour gérer des contraintes ponctuelles sur le réseau.

Au-delà de cette optimisation, il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux équipements ou ouvrages électriques. Pour minimiser l'impact environnemental et sociétal en cas de construction de nouvelles lignes électriques, le schéma prévoit l'utilisation de techniques souterraines pour les nouveaux ouvrages lorsque les conditions technico-économiques le permettent.

Le projet de S3REnR fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cela permet d'intégrer les enjeux environnementaux très en amont de la phase de mise en œuvre des projets d'adaptation du réseau électrique.

Le financement de ces investissements sur le réseau électrique est réparti entre les producteurs d'énergie renouvelable et les gestionnaires du réseau. Les dépenses à la charge des producteurs sont mutualisées au travers d'une quote-part régionale.

Un schéma prospectif et adaptable

Le projet de S3REnR est un schéma qui se projette à l'horizon 2030. À cet horizon, certaines hypothèses retenues lors de son élaboration sont susceptibles d'évoluer. Des mécanismes sont prévus pour pouvoir adapter ou réviser le schéma au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

2. Les supports de la concertation

Plusieurs documents et supports ont été mis à la disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des différentes composantes du schéma.

Les documents de la concertation

Le projet de S3REnR

Le projet de S3REnR constitue le dossier de concertation du projet. Très développé, il détaille sur 345 pages tous les sujets liés au S3REnR :

- le rôle et les enjeux du schéma,
- sa méthodologie d'élaboration,
- le contexte de la révision du schéma en région Nouvelle-Aquitaine,
- les données d'entrée pour élaborer le schéma
- les propositions d'évolution du réseau électrique (intégrant des représentations cartographiques)
- la synthèse des investissements à réaliser
- les modalités de mise en œuvre du schéma.

Pour faciliter sa lecture, un lexique avec les termes techniques est joint en annexe.

Le projet de schéma a été mis à la disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation. Il a également été édité et mis à disposition du public lors des réunions publiques.

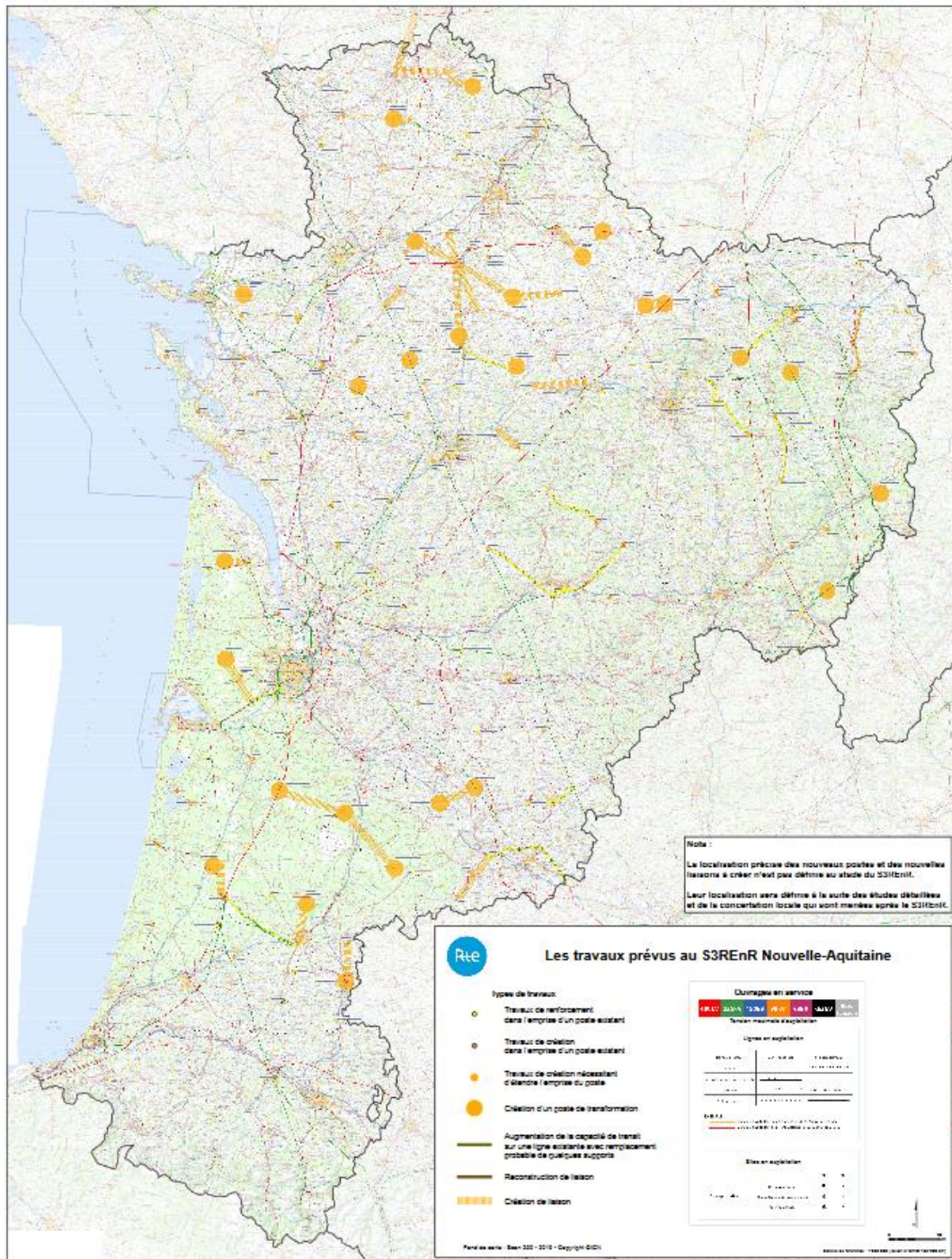


Couverture du projet de schéma

La carte des travaux envisagés

En complément du document « Projet de schéma », une carte au 1/250 000^{ème} a été réalisée. Elle présente les travaux envisagés sur le réseau électrique en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du S3REnR.

Cette carte a été mise à disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation. Elle a également été mise à disposition du public lors des réunions publiques sur une clé USB.



Carte des travaux prévus au S3REnR Nouvelle-Aquitaine

L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Ce document présente sur 42 pages :

- la synthèse des enjeux environnementaux à l'échelle de la région
- un aperçu des incidences des travaux envisagés sur le réseau électrique.

Ce document a été mis à la disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation. Il a également été édité et mis à disposition du public lors des réunions publiques.



Couverture du document « Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement »

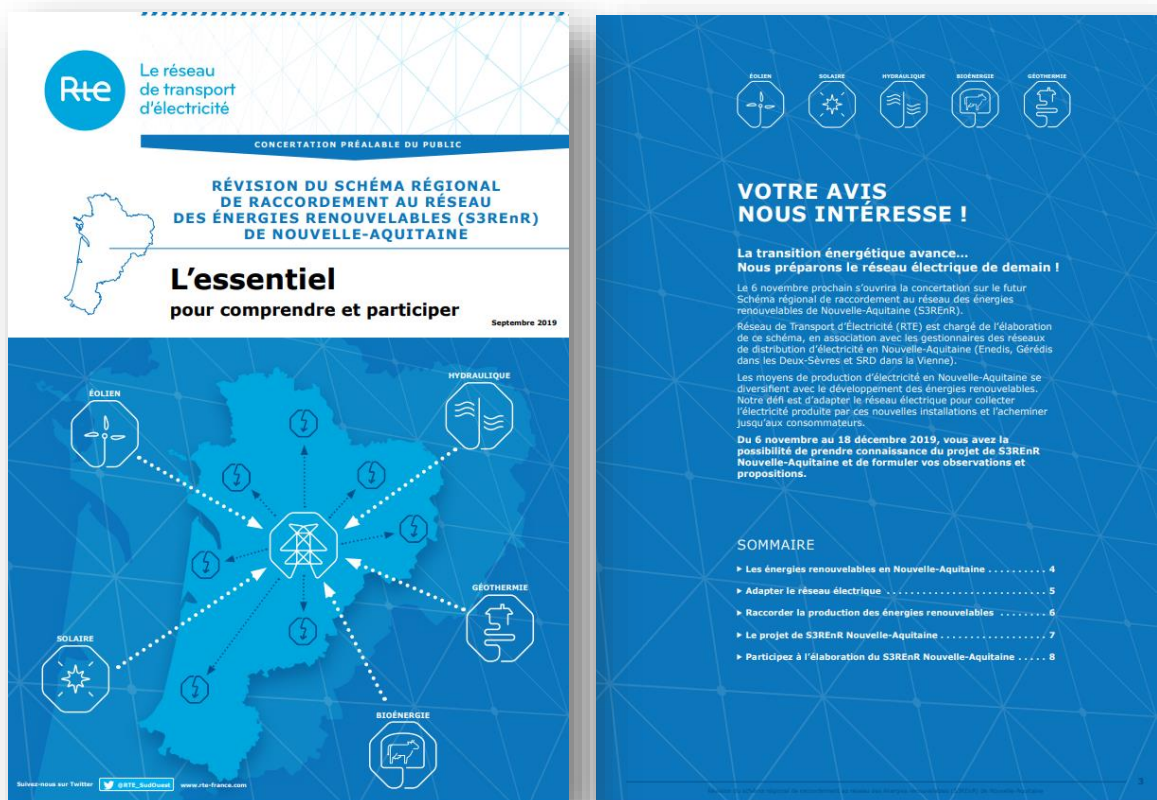
La brochure de synthèse : « L'Essentiel pour comprendre et participer »

Afin de réaliser une première information du public en amont du lancement de la concertation, RTE a élaboré en septembre 2019 une brochure de 8 pages, « L'Essentiel pour comprendre et participer ».

Cette brochure a été mise à la disposition du public sur le site internet de RTE. Elle a également été envoyée par mail ou par courrier à différents acteurs locaux pour leur permettre de relayer l'information (voir partie 3. La mobilisation des relais sur le territoire).

Cette brochure a également été mise à disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation ainsi que lors des réunions publiques.

Extrait de la plaquette « L'Essentiel pour comprendre et participer »



Les panneaux d'information

Cinq panneaux d'information ont été réalisés en support aux réunions publiques. Ils présentent le projet de schéma, sa justification, son processus d'élaboration, les aménagements envisagés et les modalités de concertation.

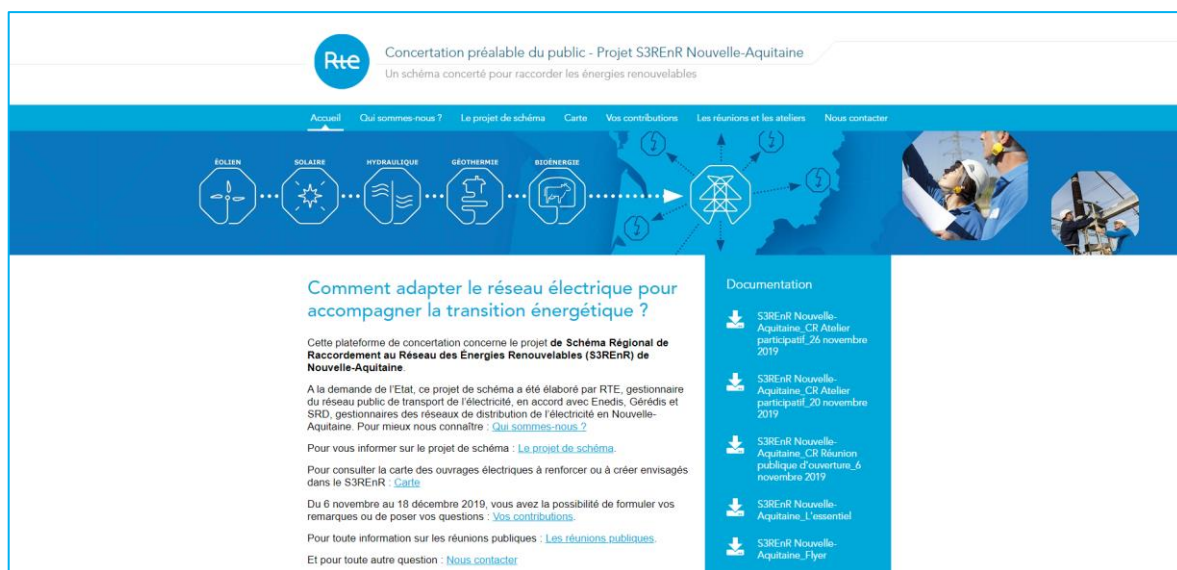


Les 5 panneaux d'information installés à l'entrée de chaque réunion publique

Les supports numériques de la concertation

Le site internet du projet de S3REnR

Afin de faciliter l'accès à l'information et à permettre au plus grand nombre de contribuer au projet de schéma, un site internet www.concertation-s3renr-na.fr a été mis en place par RTE. Ce site a été mis en ligne début novembre, avant le début de la concertation.



Page d'accueil dédiée au S3REnR

Ce site internet comprend plusieurs rubriques :

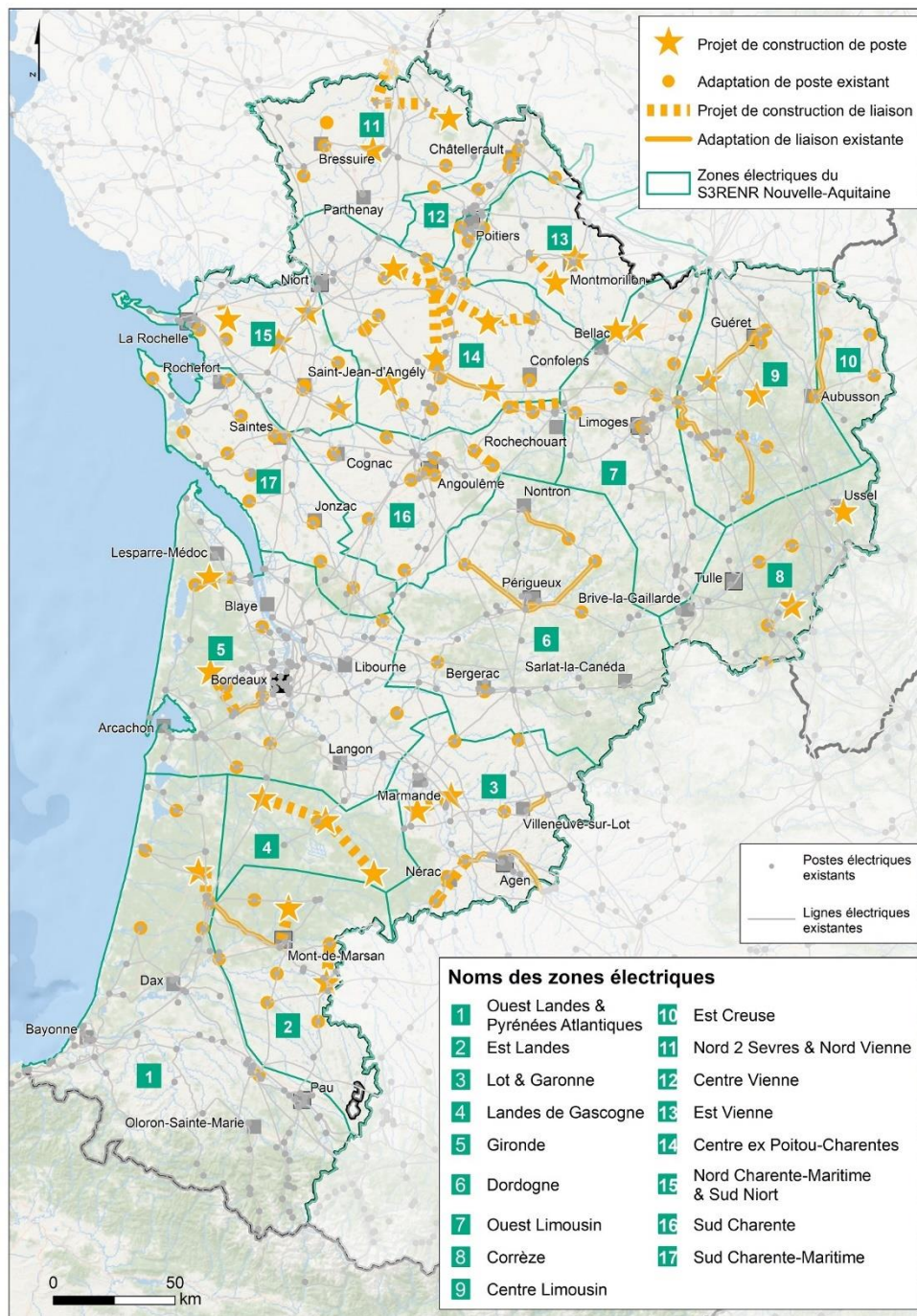
- la présentation des gestionnaires du réseau électrique en Nouvelle-Aquitaine (RTE, Enedis, Gérédis, SRD)
- le contenu du projet de schéma, avec des interviews vidéos
- une carte interactive présentant les aménagements envisagés sur le réseau en Nouvelle-Aquitaine
- un espace permettant au public de déposer une contribution et de lire les contributions déjà déposées et les réponses apportées par RTE
- les dates et lieux des réunions publiques

Tous les documents de la concertation sont téléchargeables sur le site internet (Projet de schéma, Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, Carte des travaux au 1/250 000ème, L'essentiel pour comprendre et participer, flyer-invitation aux réunions publiques).

Les comptes-rendus des réunions publiques et les enregistrements vidéos de ces réunions ont également été mis à la disposition du public sur le site internet.

La carte interactive

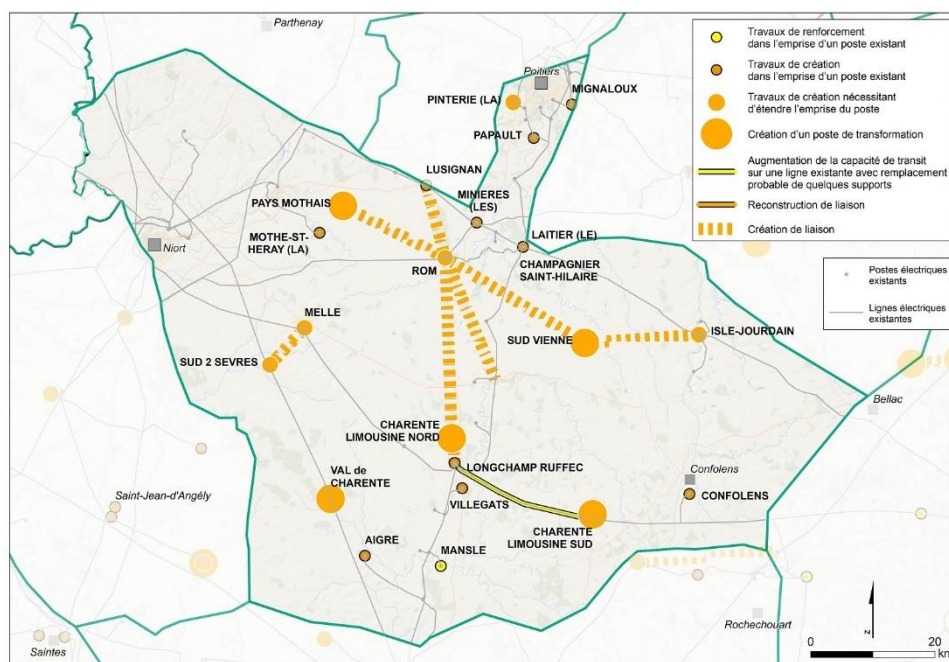
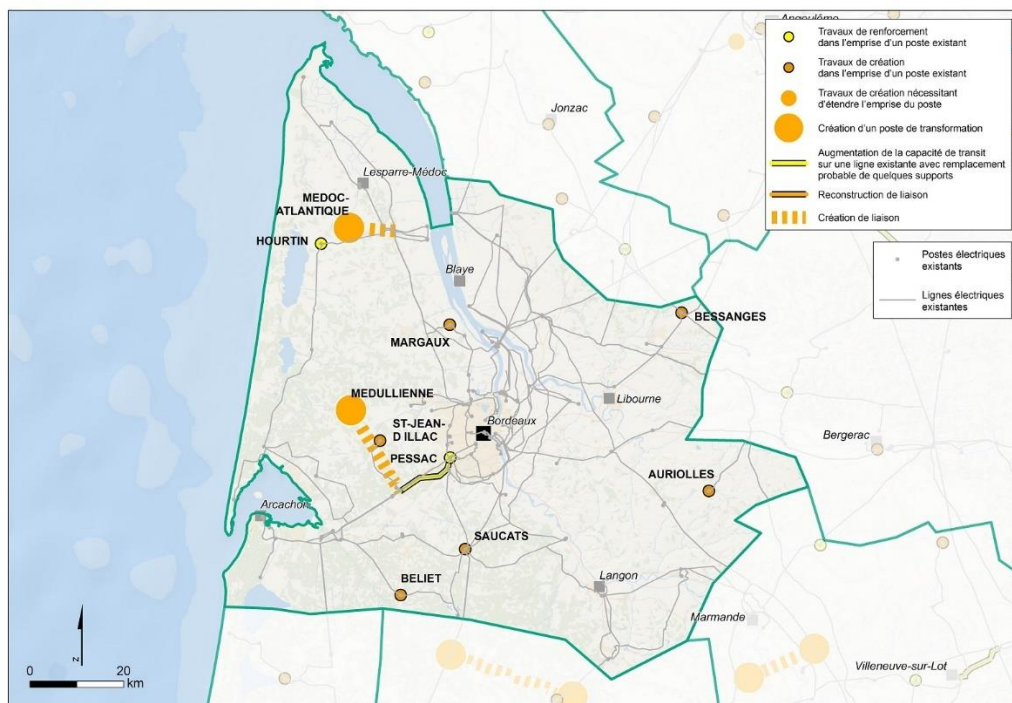
Une carte interactive présentant les aménagements envisagés sur le réseau électrique en Nouvelle-Aquitaine a été mise en ligne sur le site internet.



Carte des travaux prévus dans le cadre du S3REnR de Nouvelle-Aquitaine

S3REnR Nouvelle-Aquitaine Bilan de la concertation préalable du public

Le territoire régional a été découpé en 17 zones électriques. Cette carte interactive permet de zoomer sur chaque zone afin d'afficher une carte présentant les travaux envisagés sur la zone en question. Cette carte interactive permet au public d'identifier facilement quels travaux sont envisagés sur un territoire donné.



Exemples de cartes de zones électriques (n°5 et 14)

Des vidéos pédagogiques

Une motion-vidéo d'environ 1'50, présente de façon pédagogique les enjeux des S3REnR. Elle a également été diffusée en introduction des réunions publiques.



Motion-vidéo de présentation des S3REnR

Par ailleurs, des interviews ont été réalisées sous la forme de vidéos pour présenter la démarche et le contenu du S3REnR.

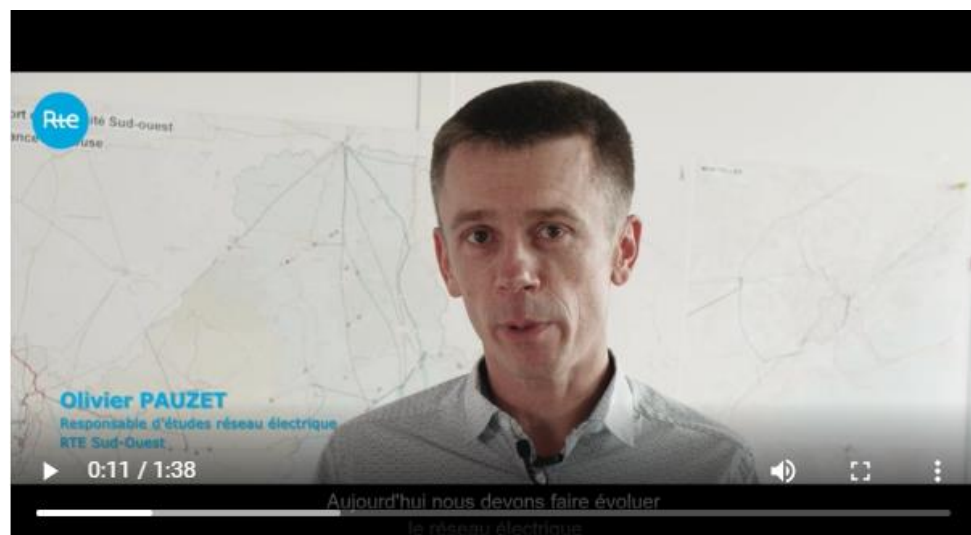


Erik PHARABOD, Délégué RTE Sud-Ouest

S3REnR Nouvelle-Aquitaine
Bilan de la concertation préalable du public



Dominique MILLAN, Directeur Développement et Ingénierie, RTE Sud-Ouest



Olivier PAUZET, Responsable des études du S3REnR Nouvelle-Aquitaine

S3REnR Nouvelle-Aquitaine
Bilan de la concertation préalable du public



Cécile BLANC, Responsable de projets RTE Sud-Ouest



Christelle LARCHIER, Responsable Communication RTE Sud-Ouest

Une identité visuelle

Afin de faciliter l'identification du projet et de la concertation, une identité visuelle dédiée au S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été réalisée. Elle a été utilisée sur les différents supports de la concertation.

Elle décline les notions de :

- territoire du projet (carte de la région Nouvelle-Aquitaine),
- fonctionnalités du schéma (identification du réseau électrique et des énergies renouvelables),
- travaux à réaliser (photographies d'intervenants RTE sur le réseau).



3. Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public

Les modalités d'information du public

La déclaration d'intention

RTE a publié sur son site internet le 5 juillet 2019 sa déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci décrit les modalités proposées pour l'organisation de la concertation préalable du public. Elle a également été publiée le 5 juillet 2019 sur le site internet de la préfecture de région et relayée sur les sites internet des préfectures de département et affichée dans les locaux de RTE et de la préfecture de région.

La déclaration d'intention précise qu'un droit d'initiative citoyenne est ouvert au public pour demander à la Préfète de région l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant en application du Code de l'environnement. Ce droit peut être exercé dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la déclaration d'intention. La Préfète de région n'a pas été saisie d'une demande de mise en œuvre de ce droit d'initiative citoyenne.

L'avis de concertation préalable

L'avis de concertation préalable a été publié sur le site internet de RTE le 14 octobre 2019. Il a également été publié le 17 octobre 2019 sur le site internet de la préfecture de région et relayé sur les sites internet des préfectures de département et affiché dans les locaux de RTE et de la préfecture de région.

Cet avis a également été publié dans les pages annonces légales de la presse quotidienne régionale :

- *Sud Ouest* (édition de la Gironde du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition des Landes du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition du Béarn du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition du Pays Basque du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition de la Dordogne du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition du Lot-et-Garonne du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition de la Charente du 22 octobre 2019)
- *Sud Ouest* (édition de la Charente-Maritime du 22 octobre 2019)
- *La Nouvelle République* (édition des Deux-Sèvres du 22 octobre 2019)
- *La Nouvelle République* (édition de la Vienne du 22 octobre 2019)
- *Le Populaire du Centre* (pour le département de la Haute-Vienne du 22 octobre 2019)
- *La Montagne* (édition de la Corrèze du 22 octobre 2019)
- *La Montagne* (édition de la Creuse du 22 octobre 2019)



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

(En application de l'article R. 121-19 du Code de l'environnement)

PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT
AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR)
DE NOUVELLE-AQUITAINE

1. Objet de la concertation préalable du public : la société RESEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE), dont le siège est situé immeuble Window, 7C, place du Dôme, à Paris La Défense (92800), a en charge la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3° de l'article L. 121-15.1 et de l'article L. 121-171 du Code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévue par l'article L. 121-16-1 du même code.

2. Durée de la concertation préalable du public : du 6 novembre au 18 décembre 2019.

3. Modalités de la concertation préalable public : le projet de schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine et un document présentant un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement seront disponibles, pendant la durée susvisée, sur le site Internet : <http://www.concertation-s3renr-na.fr>

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique directement sur le site Internet visé ci-dessus ;
- par voie postale à l'adresse suivante : concertation S3REnR Nouvelle Aquitaine, RTE, service concertation, environnement, Tiers, 82, chemin des Courses, BP 13731, 31037 Toulouse cedex 1, en vue de leur publication sur le site internet.

Des réunions ouvertes au public seront organisées :

- le 6 novembre 2019 à partir de 18 h 30 à la Cité mondiale, quai Chartrons, 33000 Bordeaux : **réunion d'ouverture de la concertation** ;
- le 20 novembre 2019, à partir de 18 h 30 à l'Augustoriturum, 2, rue Félix-Eboué, 87000 Limoges : **atelier participatif** ;
- le 26 novembre 2019, à partir de 18 h 30 au Centre de congrès, 1, avenue du Midi, 47000 Agen : **atelier participatif** ;
- le 4 décembre 2019, à partir de 18 h 30 au centre de conférences, 58, boulevard du Grand-Cerf, 86000 Poitiers : **atelier participatif** ;
- le 18 décembre 2019, à partir de 18 h 30 à la Cité mondiale, quai Chartrons, 33000 Bordeaux : **réunion de clôture de la concertation**.

694273

Avis de concertation préalable

Le flyer-invitation

Un flyer a également été réalisé pour inviter le public à participer à la concertation. Il a été mis en ligne sur le site internet www.concertation.s3renr-na.fr.

Rte Le réseau de transport d'électricité

CONCERTATION DU 6 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2019

COMMENT ADAPTER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ?

FOLIEN **SOLAIRE** **HYDRAULIQUE** **GÉOTHERMIE** **BIOÉNERGIE**

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE NOUVELLE-AQUITAINE

Toutes les informations à retrouver sur www.concertation-s3renr-na.fr

Suivez-nous sur Twitter @RTE_NouvelleAq

Les moyens de production d'électricité en Nouvelle-Aquitaine se diversifient avec le développement des énergies renouvelables.

Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est chargé de l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Nouvelle-Aquitaine (S3REnR), en association avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité de la région.

L'enjeu : adapter le réseau électrique pour collecter demain l'électricité produite par les énergies renouvelables et l'acheminer jusqu'aux consommateurs.

Du 6 novembre au 18 décembre 2019, vous avez la possibilité de prendre connaissance du projet de schéma et de formuler vos observations et propositions.

POURQUOI PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

- Pour partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique en lien avec la transition énergétique.
- Pour prendre connaissance des projets d'aménagement du réseau électrique envisagés sur votre territoire.
- Pour exprimer vos attentes sur les modalités de mise en œuvre des projets envisagés dans le schéma.

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

Sur internet
Découvrez le projet de schéma sur : www.concertation-s3renr-na.fr

Par courrier postal
Concertation S3REnR Nouvelle-Aquitaine, RTE - Service Concertation, Environnement, Tiers 82 chemin des Courses BP 13731 31037 Toulouse Cedex 4

Au cours des réunions publiques et des ateliers participatifs

Bordeaux	le 6 novembre	18h30	Cité mondiale, salle Brasília, 18 Parvis des Chartreux
Limoges	le 20 novembre	18h30	Salle de l'Auditorium, 2 Rue Félix Eboué
Agen	le 26 novembre	18h30	Centre des Congrès, 1 avenue du Midi
Poitiers	le 4 décembre	18h30	Centre de conférences, salon de réception, 58 boulevard du Grand Cerf
Bordeaux	le 18 décembre	18h30	Cité mondiale, salle Brasília, 18 Parvis des Chartreux

www.concertation-s3renr-na.fr

Flyer d'invitation

L'annonce dans les médias

Des annonces ont été publiées dans la presse régionale afin d'informer largement le public de la tenue des réunions publiques et de l'adresse du site internet mis en place pour la concertation.

Ces annonces se sont réparties sur deux vagues.

1^{ère} vague d'annonce de la concertation

Une annonce a été publiée le 30 octobre dans la presse régionale pour informer sur le lancement de la concertation :

- *Sud Ouest* (édition de la Gironde)
- *Sud Ouest* (édition des Landes)
- *Sud Ouest* (édition du Béarn)
- *Sud Ouest* (édition du Pays Basque)
- *Sud Ouest* (édition de la Dordogne)
- *Sud Ouest* (édition du Lot-et-Garonne)
- *Sud Ouest* (édition de la Charente)
- *Sud Ouest* (édition de la Charente-Maritime)
- *La Nouvelle République* (édition des Deux-Sèvres)
- *La Nouvelle République* (édition de la Vienne)
- *Le Populaire du Centre* (pour le département de la Haute-Vienne)
- *La Montagne* (édition de la Corrèze)
- *La Montagne* (édition de la Creuse)



Journal Sud-Ouest du 30 octobre 2019

Du 6 au 12 novembre 2019, cette annonce a été relayée sur les sites internet des quotidiens *Sud Ouest*, *La Nouvelle République*, *La Montagne* et *Le Populaire du Centre*, avec un lien permettant de rediriger le public vers le site internet www.concertation.s3renr-na.fr.



Annonce parue sur les pages web de la presse régionale

2^{ème} vague d'annonce des réunions publiques

Trois ateliers participatifs ont été organisés à Limoges, Agen et Poitiers. Ces ateliers ont été annoncés dans les pages locales des quotidiens concernés :

- *Le Populaire du Centre* (le 15 novembre) pour annoncer l'atelier de Limoges du 20 novembre,
- *Sud-Ouest édition Lot-et-Garonne* (le 21 novembre) pour annoncer l'atelier d'Agen du 26 novembre,
- *La Nouvelle République* (le 29 novembre) pour annoncer l'atelier de Poitiers du 4 décembre.



Annnonce de l'atelier de Poitiers dans *La Nouvelle République*

Le site web du quotidien Sud Ouest a également relayé cette information entre le 27 novembre et le 3 décembre.

Les publications sur les réseaux sociaux

Tout au long de la concertation, RTE a communiqué sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) pour annoncer les différents événements organisés, les partager en "live" avec des liens vers le site de concertation.

Au total, **23 tweets et 1 post facebook** ont été publiés sur les réseaux sociaux par RTE, donnant lieu à 91 retweets et 28 commentaires.



Réunion d'ouverture à Bordeaux (Twitter, 6 novembre)



Atelier participatif d'Agen (Twitter, 26 novembre)

Les articles parus dans la presse locale

La presse régionale s'est fait l'écho des différents événements de la concertation. RTE a diffusé **5 communiqués de presse** pour annoncer les temps forts de la concertation (lancement, réunions, ateliers...).

Au total, **une dizaine d'articles** sont parus sur la presse régionale et à la radio :

- *Aquitaine Presse Service* (8 novembre 2019)
- *Le Populaire du Centre* (19 novembre 2019)
- *La Dépêche* (édition Lot-et-Garonne et site web, 28 novembre 2019)
- *Le Petit Bleu d'Agen* (site web, 28 novembre 2019)
- *Actualités du Jour* (site web, 29 novembre 2019)
- *Le Gral* (site web le 2 décembre 2019) et radios (voir mise à jour)
- *Le Populaire du Centre* (édition de Haute-Vienne du 3 décembre 2019)
- *La Dépêche du Midi* (site web, 10 décembre 2019)
- *Le Petit Journal* (site web et édition Lot-et-Garonne, 25 novembre et 10 décembre 2019)
- *Info Eco* (9 janvier 2020).

Energie Une réunion de concertation du RTE

Comment adapter le réseau électrique pour accompagner la transition énergétique ?

C'est l'enjeu du Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Nouvelle-Aquitaine.

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, organise jusqu'au 18 décembre

prochain, une concertation publique sur ce projet et organise une réunion de concertation

mardi 26 novembre à 18h30 au Centre des Congrès, 1 rue du Midi.

Informations complémentaires sur :

www.concertation-s3renr-na.fr

VD47

Le Petit Journal (édition Lot-et-Garonne du 26 novembre 2019)

Adapter le réseau à la production renouvelable

ÉNERGIE RTE prépare un schéma régional pour raccorder au réseau les productions locales



RTE prépare l'adaptation de son réseau de transport d'électricité. Un atelier avait lieu mardi à Agen. PHOTO RTE

Mardi 26 novembre se tenait à Agen une réunion de concertation publique organisée par RTE (Réseau de transport électrique) pour évoquer son futur schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydraulique). L'enjeu est de collecter cette électricité et de l'acheminer jusqu'aux consommateurs.

« Ces réunions ont lieu dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine et elles doivent présenter les enjeux d'adaptation du réseau électrique afin de recueillir les énergies renouvelables produites dans la région », indique Erik Pharabod, délégué RTE.

Adapter le réseau

« La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un parc d'énergie renouvelable significatif qui représente 22,5 % de la consommation, et c'est la première région de France pour la production solaire photovoltaïque. L'ambition pour la France est d'atteindre 40 % en 2030, et, d'ici là, la région peut multiplier par trois ou quatre sa production renouvelable, qui concerne surtout le solaire et l'éolien. Mais il faudra collecter cette énergie qui est dispersée sur le territoire, qui est aussi variable et intermittente, et la mutualiser avec les autres sour-

ces d'énergie. » Il faudra donc utiliser au mieux le réseau existant, voire le réhabiliter, et l'équiper de systèmes informatiques capables de le piloter et de s'adapter à ces variations, « et en la matière, le Lot-et-Garonne est précurseur pour ces systèmes numériques », selon Erik Pharabod. Une adaptation qui nécessitera également la création de transformateurs et de les raccorder au réseau existant, si possible par des liaisons souterraines.

Et quid des projets lot-et-garonnais, dont celui de ferme solaire dans les Landes de Gascogne ?

« Ce projet a été identifié, mais nous attendons qu'il se concrétise. Il y a un petit parc solaire, mais la production d'énergie renouvelable n'est pas encore significative dans le département. Pour l'instant, il est prévu une enveloppe globale de plus d'un milliard d'euros sur la Nouvelle-Aquitaine, mais nous n'avons pas encore de localisation précise pour le Lot-et-Garonne. » Pour l'instant, l'heure est donc au dialogue avec les intéressés, afin de recueillir les attentes.

Jean-Marc Lerno

Il existe un site Internet dédié à cette problématique :
www.concertation-s3renr-na.fr

Sud Ouest (édition Lot-et-Garonne du 28 novembre 2019)

Limousin ➔ L'actu

ÉNERGIE ■ La multiplication des sites de production d'électricité oblige à adapter le réseau haute-tension

La décentralisation "verte" du réseau

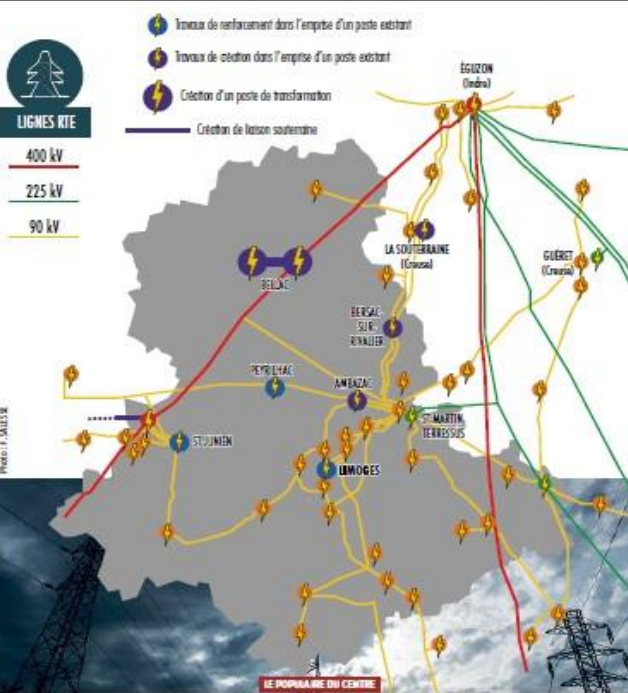
Jusqu'à la charge de transporter l'électricité nucléaire vers les usagers, le réseau de RTE doit de plus en plus collecter une production répartie sur le territoire.

Sylvain Compière
sylvain.compiere@lepopulaire.fr

La transition énergétique prend enfin forme. Et le Limousin, qui produit 100 % d'énergies dites "vertes", fait figure de modèle. Rten qu'en Haute-Vienne, il y a aujourd'hui près de 2.500 producteurs d'électricité (solaire, hydraulique, éolien et biomasse) et les projets sont nombreux.

Le paysage évolue
Réseau de transport d'électricité (RTE), qui gère les lignes haute et très haute tension, doit adapter ses infrastructures. « Ces dernières années, explique Erik Pharabod, délégué de RTE pour le Sud-Ouest, nous assistons à une évolution en profondeur du paysage électrique en France. La part croissante des énergies renouvelables nous oblige à trouver d'autres manières de gérer notre réseau, moins centralisées autour de la production nucléaire. Nous sommes chargés de collecter ces productions variables (éolien, solaire, hydraulique) – via Enedis (ex-ERDF) pour les petites installations – et de les acheminer vers les zones de consommation. Ces installations produisent en général plus que ce qui est consommé localement, d'où le besoin de construire des postes pour collecter l'excédent, le mutualiser et l'acheminer vers le réseau national, voire international. »

Les travaux envisagés sur les réseaux haute et très haute tension



Intelligence artificielle. D'ici 10 ans, RTE anticipe une multiplication par 3-4 de la production solaire et par 2-3 de la production éolienne. « Notre enjeu aujourd'hui est d'éviter de surdimensionner le réseau et d'utiliser au mieux ses capacités actuelles pour limiter l'impact de nos investissements sur le prix final de l'électricité. Pour cela, nous assurons la maintenance de l'existant et nous comptons sur les équipements numériques intelligents avant d'avoir à redimensionner le réseau. Cela représente déjà la moitié de l'augmentation de capacité. »

Optimiser l'existant et creuser pour l'avenir

« Pour l'autre moitié, nous allons devoir investir dans de nouveaux postes de collecte et des liaisons souterraines pour les connecter au réseau. Tout cela représente une enveloppe globale d'un milliard d'euros d'ici 2030 en Nouvelle-Aquitaine. Nous privilégions désormais le souterrain pour tout nouveau ouvrage, sauf en cas de relief très accidenté où cela est techniquement impossible ou trop coûteux. Il faudra cependant adapter ce schéma au fur et à mesure de l'évolution de la situation. »

CONCERTATION

Jusqu'au 18 décembre, le schéma régional de raccordement (SRM), qui définit la stratégie et les travaux nécessaires à la transition énergétique, fait actuellement l'objet d'une concertation publique sur le site de RTE : www.concertation-s3renr-na.fr

La région fixe les objectifs et RTE projette ses travaux sur dix ans

« La Nouvelle-Aquitaine est très pro-active, estime Erik Pharabod, délégué Sud-Ouest de RTE. C'est déjà la première région de France en matière de production d'énergie solaire et de biomasse, et ses ambitions vont bien au-delà. Et en Limousin, la production électrique est déjà 100 % renouvelable avec un mix énergétique complet : hydraulique, biomasse, éolien et solaire. »

En 2010, la production d'électricité issue d'énergies renouvelables représentait plus du quart de la consommation de la région Nouvelle-Aquitaine. Françoise Coutant (SEILV) est vice-présidente du conseil régional en charge du climat et de la transition énergétique : « on va poursuivre sur cette tra-



ÉOLIEN. 6 projets sont actuellement à l'étude en Haute-Vienne.

jectoire, l'objectif étant de sortir des énergies fossiles et d'atteindre une neutralité carbone dès 2050. La feuille de route que nous avons fixée est d'atteindre 45 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 et 100 % en 2050. En 2018, nous avons investi 23 millions d'euros

sur 16 projets collectifs et il y a de nombreux projets dans les travaux. Il RTE est obligé d'adapter son réseau pour faire face à ce défi. »

Anticipation. Pour Erik Pharabod, « l'anticipation, c'est la clé ! Nous sommes en train d'élaborer le schéma régional de raccorde-

ment pour les dix années à venir. Ce schéma fait actuellement l'objet d'une concertation publique (voir ci-dessus) jusqu'au 18 décembre. La question de l'acceptabilité par la population est très importante : il y a des retombées sociales, fiscales et environnementales. »

Économies espérées et hausses attendues

On l'oublie souvent, mais une importante source d'énergie potentielle pourrait être les éoliennes... Erik Pharabod observe qu'« après une longue phase de croissance, on constate depuis dix ans que la consommation électrique a tendance à se stabiliser. Il est encore plus vrai dans les zones rurales que dans les

zones urbaines. Les explications sont multiples : moins d'industrie, plus de tertiaire, une meilleure isolation des bâtiments, des appareils électriques plus performants, etc. »

« Pour poursuivre sur cette voie, ajoute François

Coutant, il faut continuer à travailler sur l'isolation ou les modes de chauffage, par exemple. Mais on sait déjà que le développement des véhicules électriques risque de faire augmenter cette consommation... »

Stockage expérimental à Bellac

Erik Pharabod rappelle que « le rôle de RTE est d'assurer en permanence, seconde par seconde, l'équilibre électrique du réseau. » Pour améliorer ses outils, l'opérateur public va lancer des expérimentations, dont une à Bellac. « Concernant le stockage d'électricité, afin de réguler le flux tout en collectant les productions variables, nous allons mener trois expérimentations en France, dont une près de Bellac où se trouvent de nombreux projets éoliens et solaires. Les travaux doivent commencer en 2020 pour une mise en service en 2021. L'objectif est bien d'absorber les pics de production tout en assurant l'équilibre électrique de l'ensemble du réseau. Les trois sites expérimentaux mettront en œuvre plusieurs technologies, qui seront évaluées afin de déterminer la plus pertinente. Ce seront autant de leviers pour adapter notre réseau aux évolutions. »

La mobilisation des relais sur les territoires

En complément de la campagne de communication réalisée dans les médias régionaux et les réseaux sociaux pour informer sur la concertation, RTE a également proposé aux acteurs territoriaux de relayer l'information sur la concertation.

Des contacts ont ainsi été pris notamment avec les établissements publics de coopération intercommunale en Nouvelle-Aquitaine, les chambres consulaires, les parcs naturels régionaux, ainsi que des universités et associations. Lors de ces contacts, RTE a proposé à ces acteurs de relayer l'information sur la concertation grâce à un kit de communication.

L'annonce de la concertation a ainsi été relayée sur de nombreux sites internet, comptes Facebook et fil Twitter de plus de 200 collectivités et organismes socio-économiques.

Le kit de communication

Plusieurs outils ont été réalisés pour permettre à ces acteurs de relayer l'information sur leurs propres supports de communication :

- Une bannière web
- Un encart publicitaire
- Un flyer
- Une affiche



Kit de communication - Bannière web

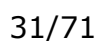
La mobilisation des relais en quelques chiffres

317 contacts téléphoniques aboutis afin d'informer sur la démarche de concertation et proposer de relayer l'information.

Plus de 200 organismes ont été intéressés pour recevoir le kit de communication.

Il convient toutefois de souligner la difficulté d'une telle démarche. De nombreux appels (le plus souvent entre 5 et 10 appels par contact) sont nécessaires pour joindre ces personnes très occupées par leur fonction et/ou souvent en déplacement sur le terrain.

Exemples de parutions



Liste des organismes intéressés pour recevoir le kit de communication

Collectivités

- Bordeaux Métropole
- CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS)
- CA Bergeracoise
- CA d'Agen
- CA de La Rochelle
- CA de Saintes
- CA du Bassin d'Arcachon Nord
- CA du Bassin de Brive
- CA du Bocage Bressuirais
- CA du Grand Angoulême
- CA du Grand Cognac
- CA du Grand Dax
- CA du Grand Guéret
- CA du Grand Villeneuvois
- CA du Libournais
- CA du Niortais
- CA du Pays Basque
- CA Grand Châtelleraut
- CA Le Grand Périgueux
- CA Mont de Marsan Agglomération
- CA Pau Béarn Pyrénées
- CA Rochefort Océan
- CA Royan Atlantique
- CA Tulle Agglo
- CA Val de Garonne Agglomération
- CC Airvaudais-Val du Thouet
- CC Albret Communauté
- CC Aunis Atlantique
- CC Aunis Sud
- CC Briance Sud Haute Vienne
- CC Briance-Combade
- CC Castillon/Pujols
- CC Chalosse Tursan
- CC Charente-Arnoult-Coeur de Saintonge
- CC Coeur de Charente
- CC Coeur Haute Lande
- CC Convergence Garonne
- CC Côte Landes Nature
- CC Coteaux et Vallées des Luys
- CC Creuse Confluence
- CC Creuse Grand Sud
- CC Creuse Sud Ouest
- CC d'Aire-sur-l'Adour
- CC de Blaye
- CC de Charente Limousine
- CC de Domme- Villefranche du Périgord
- CC de Gémazac et de la Saintonge Viticole
- CC de la Haute Saintonge
- CC de la Vallée de l'Homme
- CC de la Vallée d'Ossau
- CC de Lacq-Orthez
- CC de l'Estuaire
- CC de l'Ile de Ré
- CC de l'Ile d'Oléron
- CC Elan Limousin Avenir Nature
- CC Fumel Vallée du Lot
- CC Gartempe - Saint Pardoux
- CC Haut Limousin en Marche
- CC de Mimizan
- CC de Montaigne Montravel et Gurson
- CC de Montesquieu
- CC de Noblat
- CC de Parthenay-Gâtine
- CC de Portes Sud Périgord
- CC de Ventadour - Egletons - Monédières
- CC des 4B Sud Charente
- CC des Bastides Dordogne-Périgord
- CC des Bastides en Haut Agenais Périgord
- CC des Coteaux Bordelais
- CC des Coteaux et Landes de Gascogne
- CC des Grands Lacs
- CC des Landes d'Armagnac
- CC des Luys en Béarn
- CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
- CC des Portes de Vassivière
- CC des Vallées du Clain
- CC Dronne et Belle
- CC du Bassin de Marennes
- CC du Bazadais
- CC du Béarn des Gaves
- CC du Civraisien en Poitou
- CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas
- CC du Créonnais
- CC du Fronsadais
- CC du Grand Cubzaguais
- CC du Grand Saint Emilionnais
- CC du Haut Béarn
- CC du Haut-Poitou
- CC du Nord Est Béarn
- CC du Pays de Duras
- CC du Pays de Fénelon
- CC du Pays de Lauzun
- CC du Pays de Lubersac-Pompadour
- CC du Pays de Saint Aulaye
- CC du Pays de Saint Yrieix
- CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais
- CC du Pays d'Uzerche
- CC du Pays Foyen
- CC du Pays Grenadois
- CC du Pays Loudunais
- CC du Pays Morcenais
- CC du Pays Ribéracois
- CC du Pays Tarusate
- CC du Périgord Nontronnais
- CC du Réolais en Sud Gironde
- CC du Rouillacais
- CC du Secteur de Saint-Loubès
- CC du Seignanx
- CC du Sud Gironde
- CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- CC du Thouarsais
- CC du Val de l'Eyre
- CC du Val de Vienne

Chambres consulaires

- Chambre d'agriculture de la Charente Maritime

S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Bilan de la concertation préalable du public

- CC Haut Val de Sèvre
- CC Haute-Corrèze Communauté
- CC Isle Double Landais
- CC Isle et Crempse en Périgord
- CC Isle Vern Salembre en Périgord
- CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord
- CC Jalle-Eau-Bourde
- CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord
- CC Latitude Nord Gironde
- CC Lavalette Tude Dronne
- CC Lot et Tolzac
- CC Marche et Combraille en Aquitaine
- CC Maremne Adour Côte Sud
- CC Médoc Atlantique
- CC Médoc Coeur de Presqu'île
- CC Médoc Estuaire
- CC Médullienne
- CC Mellois en Poitou
- CC Midi Corrèzien
- CC Ouest Limousin
- CC Pays de Nay
- CC Pays de Nexon Monts de Chalus
- CC Pays d'Orthe et Arrigans
- CC Périgord-Limousin
- CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres
- CC Porte Océane du Limousin
- CC Portes de la Creuse en Marche
- CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers
- CC Sarlat-Périgord Noir
- CC Terres de Chalosse
- CC Val de Charente
- CC Val de Gâtine
- CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
- CC Vals de Saintonge
- CC Vézère-Monédières-Millesources
- CC Vienne et Gartempe
- CC Xaintrie Val'Dordogne
- CU du Grand Poitiers
- CU Limoges Métropole

Associations des maires

- Association des Maires de Gironde
- Association des Maires de la Charente
- Association des Maires de la Corrèze
- Association des Maires des Deux-Sèvres
- Association des Maires du Lot-et-Garonne
- Association des Maires et Adjointes de la Creuse
- Association des maires et élus de la Haute-Vienne
- Association des Maires et Présidents de communautés des Landes
- Association des Maires et Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques
- Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne
- Union des Maires de la Dordogne

- Chambre d'agriculture de la Charente
- Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Chambre d'agriculture de la Creuse
- Chambre d'agriculture de la Dordogne
- Chambre d'agriculture de la Gironde
- Chambre d'agriculture de la Haute Vienne
- Chambre d'agriculture de la Vienne
- Chambre d'agriculture des Landes
- Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques
- Chambre d'agriculture du Lot et Garonne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau et du Béarn
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine

Autres

- ADEME Nouvelle-Aquitaine
- Agence locale de l'énergie et du climat Métropole bordelaise et Gironde
- Campus d'Agen - Université de Bordeaux
- Centre régional de la propriété forestière Nouvelle-Aquitaine
- CPIE Seuil du Poitou (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)"
- CREN (Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes)"
- Fédération régionale des Travaux Publics Nouvelle-Aquitaine
- GRAINE (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement)"
- IUT Poitiers-Châtelleraut-Niort - Licence Professionnelle GE5
- Licence pro Maitrise de l'énergie, électricité, développement durable - Université de Bordeaux
- Licence pro Maitrise de l'énergie, électricité, développement durable - Université de Bordeaux
- Master Gestion de l'Energie - Université de Poitiers
- Master Ingénieur-économiste de l'énergie et de l'environnement (I3E) - Université de Bordeaux
- Parc naturel régional Médoc
- Poitou-Charentes Nature"
- SYBARVAL (Syndicat Mixte Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre)
- Université de Limoges
- Université de Poitiers - Licence Energie
- Vienne Nature

4. Le déroulement de la concertation

La concertation sur internet

Au total, on comptabilise **3085 visites** sur le site internet <http://www.concertation-s3renr-na.fr>. Le temps moyen passé sur le site est de **5 minutes**, ce qui dénote un intérêt pour le sujet de la part des visiteurs.

49 contributions ont été reçues, dont 41 déposées sur le site internet et 8 reçues directement par mail ou par courrier. Ces contributions et les réponses apportées par RTE sont jointes en annexe au rapport. Une synthèse des principales thématiques abordées est présentée dans le chapitre suivant.

- Vous voulez consulter les contributions ?

Retrouvez les dernières contributions déposées sur le site. Vous pouvez filtrer les contributions en fonction de leurs thématiques.

41
contributions

Filtrer sur une ou plusieurs thématiques _____

Autres thématiques

Concertation

Contenu du schéma

Coûts

Environnement

Afficher 10 ▼ par page - << 1 2 3 4 5 >>

Contribution n°41 - le 18 décembre 2019

Contenu du schéma

Nous voudrions vous faire part de notre projet le plus avancé de parc solaire en Charente et de sa prise en compte dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENR (S3RENr).
Nous développons avec la commune de Oradour-Fanais un projet de parc solaire d'une puissance de 15 MWc. Ce projet a été initié grâce au portage politique et agricole local, et à la volonté de la communauté de communes de Charente Limousine d'inscrire dans son PLUi une zone photovoltaïque à l'endroit du projet. Nous envisageons de déposer le dossier de demande de permis de construire en février 2020.
Le projet a été présenté le 24 octobre 2019 au comité technique des énergies renouvelables organisées par la DDT de Charente. Concernant le raccordement, le comité nous recommande d'analyser et d'étudier l'impact du tracé de raccordement sur les postes sources de Jousseau (14 km) et de Confolens (22 km).
Nous souhaiterions que, dans le cadre de la révision du S3RENr de l'ex-région Poitou-Charentes, vous puissiez prendre en considération le projet avec le scénario d'un raccordement sur le poste source de Jousseau, sensiblement le moins impactant d'un point de vue environnemental.

[courrierparcsolaires3renr-oradourfanais-5dfa8938ae0a4.pdf](#)

▼ Consulter la réponse

Registre des contributions sur internet

Les réunions publiques

Plusieurs réunions publiques ont été organisées :

- **Une réunion d'ouverture de la concertation**, à Bordeaux le 6 novembre
- **Trois ateliers participatifs**, à Limoges le 20 novembre, à Agen le 26 novembre et à Poitiers le 4 décembre pour échanger sur le projet de schéma et ses modalités de mise en œuvre
- **Une réunion de clôture de la concertation**, à Bordeaux le 18 décembre.

Environ **280 personnes** ont participé à ces différentes rencontres :

Réunion	Bordeaux 6 novembre	Limoges 20 novembre	Agen 26 novembre	Poitiers 4 décembre	Bordeaux 18 décembre
Participants	40	70	50	60	60

Les comptes-rendus de ces réunions ont été mis en ligne sur le site www.concertation-s3renr-na.fr. Ils sont joints en annexe à ce rapport.

La concertation a permis l'expression d'une grande variété d'acteurs : grand public, associations, agriculteurs, élus, techniciens, porteurs de projet d'énergies renouvelables, gestionnaires de réseau... Il est à noter également la participation d'étudiants à plusieurs réunions publiques. Cette variété d'intervenants a permis d'aborder un large ensemble de thématiques avec l'expression d'une pluralité de points de vue.

La réunion publique d'ouverture

Une réunion publique a été organisée le 6 novembre à Bordeaux (18h30), à l'occasion du démarrage de la concertation.

Cette réunion a été l'occasion de présenter aux participants le cadre d'élaboration du S3REnR, le contenu du projet de schéma et les modalités pour participer à la concertation.

Elle s'est déroulée en trois temps :

- M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général aux affaires régionales en Nouvelle-Aquitaine, a précisé en introduction le rôle de l'État dans l'élaboration du S3REnR. Mme Françoise COUTANT, Vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine en charge du climat et de la transition énergétique, a situé le S3REnR dans le contexte plus large du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine.
- RTE a présenté le projet de schéma et le dispositif de concertation.
- Un temps d'échanges a ensuite été organisé avec le public.

Les ateliers participatifs

Trois ateliers participatifs ont été organisés :

- **le 20 novembre à Limoges** (18h30)
- **le 26 novembre à Agen** (18h30)
- **le 4 décembre à Poitiers** (18h30)

Ces ateliers d'environ 2 heures se sont déroulés à chaque fois en deux temps :

- Présentation du S3REnR Nouvelle-Aquitaine par RTE et échange avec le public
- Echanges avec le public en ateliers thématiques sur les modalités de mise en œuvre des projets d'aménagement du réseau électrique. Trois thèmes d'échanges étaient proposés : la concertation, la prise en compte des enjeux environnementaux, les retombées économiques locales des projets.



Atelier participatif d'Agen (26 novembre 2019)

La réunion publique de clôture

Une réunion publique de clôture a été organisée le 18 décembre à Bordeaux (18h30).

Cette réunion s'est déroulée en deux temps :

- Présentation par RTE d'un premier bilan de la concertation et interventions des représentants de RTE, Enedis et SRD pour évoquer les premiers enseignements tirés de la concertation, suivies d'un échange avec le public.
- Organisation d'une table ronde avec des acteurs du territoire sur le thème « Le S3REnR : un outil pour accompagner les projets des territoires », suivie d'un échange avec le public.

La table-ronde a réuni les intervenants suivants :

- Amandine LOËB, Directrice de l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC) en Nouvelle-Aquitaine
- Stéphane OULIE, Directeur général des services du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde
- Nicolas THIERRY, chargé de mission « Territoire à énergie positive » d'Albret Communauté (Lot-et-Garonne)
- Christophe BOUNEAU, Titulaire scientifique de la Chaire Réseaux électriques et société(s) en transition(s) à l'Université Bordeaux Montaigne.



Table-ronde - Bordeaux, le 18 décembre 2019

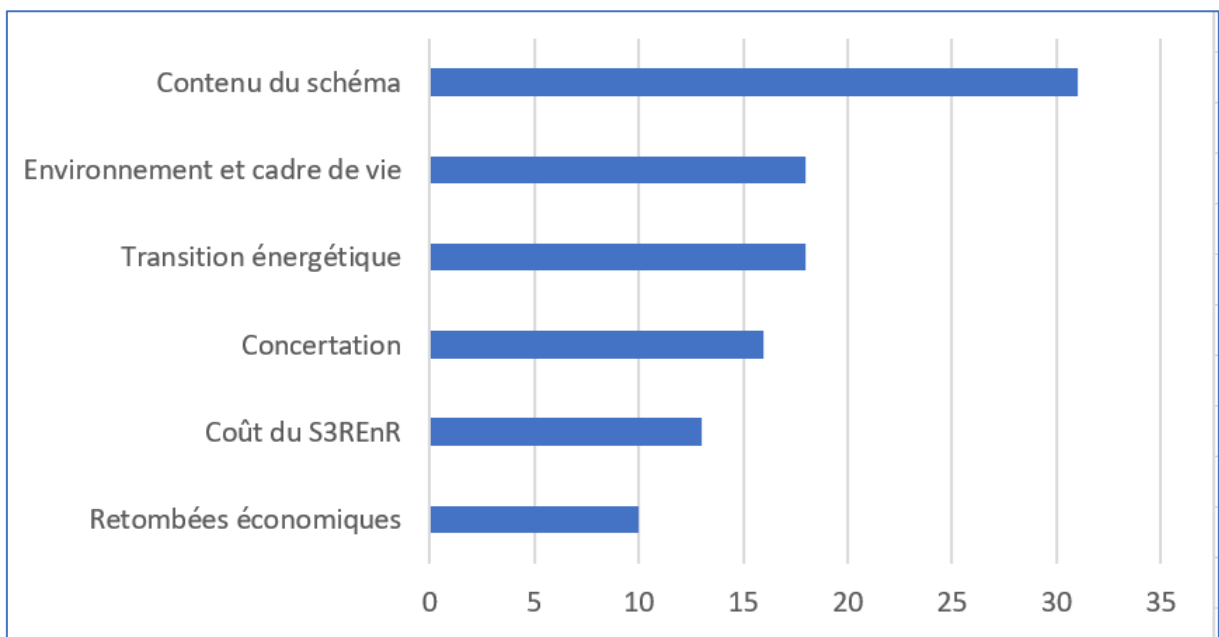
Autres échanges

RTE a également été auditionné par le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine. Des réunions d'information ont également été organisées avec les chambres d'agriculture, avec le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, avec les syndicats départementaux d'énergie et avec la fédération d'associations environnementales France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.

5. Synthèse des observations

Ce chapitre présente une synthèse des observations et des propositions présentées lors de la concertation, en intégrant les contributions reçues sur internet ou par courrier ou mail, ainsi que les échanges lors des réunions publiques. Les contributions reçues¹ et les comptes-rendus des réunions publiques sont joints en annexe.

La **centaine d'observations et de propositions recueillies** peuvent être regroupées autour de six thématiques :



La synthèse est structurée autour de ces six thématiques. Les contributions concernant le contenu du schéma ont été majoritaires. Les autres thèmes ont été abordés dans des proportions similaires.

Chaque thématique est introduite par une synthèse des principaux sujets abordés. Des extraits des observations reçues sont ensuite mentionnés à titre d'exemple pour illustrer les points abordés. Une synthèse des réponses apportées par RTE est également fournie. Les réponses détaillées à chaque contribution sont jointes en annexe.

¹ Certaines contributions ont été reçues après la clôture de la concertation. Ces contributions ont néanmoins été prises en compte pour élaborer le bilan de la concertation.

Le contenu du schéma

Un tiers des observations portent sur le contenu du S3REnR :

- Plusieurs collectivités ont souhaité vérifier la compatibilité du schéma avec leurs objectifs de développement des énergies renouvelables. Ces collectivités sont engagées dans l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) et/ou dans une démarche de « Territoire à énergie positive ».
- Des associations et des particuliers ont exprimé leur opposition à certains projets d'énergie renouvelable et se sont interrogés sur le fait que ces projets soient pris en compte dans le S3REnR.
- Des questions portent également sur la localisation des futurs ouvrages et sur leurs délais de réalisation, sur la prise en compte des innovations technologiques dans le S3REnR.

En complément de ces observations, des questions plus spécifiques ont porté sur le périmètre du S3REnR. RTE a ainsi précisé que :

- Les projets d'énergie marine soumis à des appels d'offres prévoyant les conditions de raccordement ne sont pas dans les S3REnR.
- Les projets de stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) ne sont pas comptabilisés dans la catégorie des installations de production d'énergie renouvelable, donc ne rentrent pas dans le périmètre du S3REnR.
- Dans le cadre des S3REnR, il est possible de raccorder un site de production d'une région voisine, lorsque ce site de production se situe à la limite entre deux régions, en fonction de la localisation du poste de raccordement le plus proche.

Compatibilité du S3REnR avec les objectifs des territoires

Exemples d'observations sur ce sujet :

« L'agglomération de Guéret a pour ambition de produire chaque année autant d'électricité que n'en consomme le territoire. Dans ce cadre elle réfléchit au développement des énergies renouvelables. Il a été vérifié que le S3RENr était compatible avec cette volonté. »

« La révision du S3REnR est l'occasion de rappeler que notre territoire est largement engagé dans la transition énergétique et que nous avons besoin des réseaux pour soutenir notre effort de solidarité avec les autres territoires. En effet, notre ambition est d'être clairement excédentaires en matière de « production ENR », notamment électrique. Nous avons un potentiel important de production et souhaitons contribuer à l'effort régional et national en soutien au développement de nos voisins. »

« Nous demandons donc une réévaluation globale de 50 % des capacités de raccordement disponibles à terme sur notre territoire. »

« Or les PCAET en cours d'élaboration, travaillés avec les élus et acteurs du territoire, montrent pour l'instant un besoin inférieur à 130 MW à l'horizon 2030 soit moitié moins. La stratégie des PCAET définie localement sur notre territoire est en phase avec les objectifs Territoire à Energie Positive (horizon 2050) et avec les objectifs du SRADDET. Sur notre secteur il n'y a pas de directive spécifique du SRADDET pour aller au-delà. Le chiffre de 268 MW nous paraît largement surdimensionné à l'horizon temporel du S3REnR pour notre secteur. »

« Des objectifs TEPOS (Territoire à énergie Positive) ont été pris en 2015 avec pour ambition d'équilibrer en 2050 les consommation et production énergétiques sur le territoire. »

Articulation du S3REnR avec des projets d'énergie renouvelable non encore décidés

Exemples d'observations sur ce sujet :

« (...) je note que la liaison entre Thiviers et Nontron doit être renforcée sans doute en raison des projets de parcs d'aérogénérateurs poussés par les promoteurs éoliens de tous bords. A ce jour, il y a une forte opposition de la population vis-à-vis de ces projets et aucun projet n'est décidé. Des enquêtes publiques sont toujours en cours. Par ailleurs, la faiblesse des vents dans ce secteur ne le rend pas particulièrement propice à l'installation d'aérogénérateur. Aussi, dans ce contexte, pourquoi est-ce que des travaux sont déjà envisagés ? »

« Comme d'autres contributeurs l'ont déjà signalé votre schéma sous-entend qu'il va y avoir pleins d'aménagements industriels dans l'énergie renouvelable notamment en Corrèze et par exemple en Xaintrie. Vous mettez la charrue avant les bœufs... la population n'accepte pas ces projets inutiles qui ne servent à rien d'autres qu'à faire perdre des milliards aux contribuables (et évidemment à en faire gagner aux actionnaires). »

Localisation des nouveaux ouvrages envisagés dans le S3REnR

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Bonjour, Sur la carte n°8, je remarque qu'il est prévu la construction d'un poste de transformation en Xaintrie. Sur quelle commune exactement et à quel emplacement ? »

« il est difficile de se positionner par rapport à ce schéma, puisque les localisations exactes des infrastructures ne sont pas connues, et de plus, peuvent évoluer en fonction du nombre de mégawatts à raccorder. »

« Nous souhaitons donc que soit envisagée la possibilité de déplacer l'un des deux postes sources vers le Nord de la zone 7 afin de couvrir au maximum le gisement de projets identifié. »

« Il est aussi appréciable que la localisation des futurs postes ne soit pas encore précise permettant ainsi une meilleure prise en compte de l'environnement, du paysage mais aussi de l'avis des communes et des riverains. »

Calendrier de réalisation des projets du S3REnR

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Compte tenu de la saturation actuelle du réseau sur certains secteurs, des participants s'interrogent sur le délai de mise en œuvre des projets inscrits au S3REnR « à l'horizon 2030 » ».

« Les élus alertent également sur les délais de mise en œuvre qui sont annoncés comme étant très longs. Or, de nombreux projets sont actuellement à l'étude et ne pourront pas être concrétisés dans le cadre du réseau existant. Comment alors répondre aux objectifs de notre PCAET et plus largement aux objectifs régionaux et nationaux en matière de réduction d'émissions de GES [gaz à effet de serre] à échéance 2030 ? »

« La priorisation des aménagements projetés dans le S3REnR sera à définir en fonction de la concrétisation des projets d'EnR. »

Prise en compte de l'innovation dans le S3REnR

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Il a été demandé si l'innovation technologique et la question du stockage de l'électricité ont été prises en compte pour l'élaboration du S3REnR ».

« Les données sont essentielles afin de piloter le réseau électrique en temps réel, en améliorer les performances et maintenir en permanence l'alimentation des territoires, à n'importe quel moment de la journée, et quelles que soient les conditions météorologiques. »

« Pour atteindre les ambitions de la transition énergétique, les gestionnaires de réseaux doivent également s'appuyer sur l'innovation technologique : outils numériques, smartgrids, stockage... Les territoires se montrent très attentifs à ce sujet qui mobilise tous les acteurs : producteurs, gestionnaires de réseau et collectivités. »

Synthèse des réponses apportées par RTE sur la thématique **« Contenu du schéma »**

Compatibilité du S3REnR avec les objectifs des territoires concernant le développement des énergies renouvelables

Le S3REnR a été élaboré en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs collectivités ont informé RTE sur l'avancement de l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET) et des objectifs envisagés en matière de développement des énergies renouvelables. RTE a vérifié la compatibilité du projet de S3REnR avec les objectifs remontés par les territoires.

Articulation du S3REnR avec des projets d'énergie renouvelable non encore décidés

Le S3REnR est un schéma prospectif d'adaptation du réseau électrique à l'horizon 2030. Il décrit les aménagements envisagés sur le réseau électrique en fonction des gisements potentiels de développement des énergies renouvelables identifiés. Le schéma ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique. Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative.

Localisation des nouveaux ouvrages

La cartographie du S3REnR permet d'identifier les zones potentielles d'implantation des projets de nouveaux ouvrages électriques pour l'accueil des énergies renouvelables. La localisation précise de ces ouvrages n'est pas arrêtée à ce stade. En effet, leur implantation se fera en concertation avec les acteurs du territoire, après des études techniques et environnementales détaillées. Chaque ouvrage fera lui-même l'objet d'une démarche de concertation et d'autorisation.

Calendrier de réalisation des projets

Le schéma précise la durée moyenne de réalisation d'un projet d'aménagement sur le réseau électrique, sous réserve de son autorisation. A titre indicatif, le délai de réalisation de travaux dans un poste électrique existant est de l'ordre de 2 à 4 ans. Le délai de création d'un nouveau poste électrique avec sa ligne de raccordement est de l'ordre de 6 à 8 ans. Ces délais comprennent les phases d'études, de concertation, d'autorisations administratives et de travaux.

Prise en compte de l'innovation dans le S3REnR

L'innovation technologique a été prise en compte pour optimiser les investissements à réaliser dans le cadre du S3REnR. Le numérique donne ainsi la possibilité de réguler la production dans certaines situations contraignantes pour mieux gérer les flux sur le réseau électrique et réduire ainsi les besoins d'aménagements d'infrastructures.

RTE mène par ailleurs des expérimentations pour évaluer l'intérêt potentiel de batteries stationnaires pour gérer certaines situations de contraintes sur le réseau. Ces solutions ne sont toutefois pas assez matures aujourd'hui pour être déployées dans le S3REnR.

L'environnement et le cadre de vie

RTE a mis à la disposition du public un document synthétique présentant un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement liées à la mise en œuvre du S3REnR. Cette thématique a également fait l'objet d'échanges lors des ateliers participatifs.

Les participants aux ateliers ont identifié plusieurs enjeux à prendre en compte :

- L'insertion paysagère des ouvrages est un facteur d'acceptabilité des ouvrages. Certains participants ont néanmoins appelé l'attention sur les surcoûts induits par la mise en souterrain d'un ouvrage. Un participant s'est également interrogé sur les modalités de mise en souterrain d'une ligne existante.
- Les associations environnementales ont souligné les enjeux liés à la protection de la biodiversité. La nécessité d'études environnementales détaillées et d'inventaires écologiques spécifiques lors des études d'implantation d'un ouvrage a été rappelée.
- Des questions autour de la maîtrise des risques ont également été posées. La sensibilité du territoire au risque incendie a été soulignée, notamment dans la forêt des Landes. Certains participants ont indiqué que les effets des champs électromagnétiques sont un sujet d'inquiétude.
- Les échanges ont également porté sur la nécessité de pondérer différents enjeux environnementaux pour choisir un emplacement de moindre impact pour un ouvrage. Cette discussion renvoie au processus de concertation qui est mis en œuvre avec les acteurs du territoire lors des études d'implantation des ouvrages.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche « éviter – réduire – compenser », des précisions ont été demandées sur le type de mesures compensatoires susceptibles d'être mises en œuvre lors de la réalisation d'un projet, en s'accordant sur le fait que ces mesures ne pourront être approfondies que lors des phases ultérieures de développement des projets.
- Enfin, des propositions ont été faites pour s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux en phase réalisation, par exemple la sensibilisation des entreprises sous-traitantes et le travail en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le paysage et le cadre de vie

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Il est aussi appréciable que la localisation des futurs postes ne soit pas encore précise permettant ainsi une meilleure prise en compte de l'environnement, du paysage, mais aussi de l'avis des communes et des riverains. »

« il est important de préserver les paysages en favorisant davantage le développement des lignes souterraines. Si les projets de création de lignes inscrits dans le schéma se réaliseront en très grande majorité en enfouissement (480 km, contre 65 km de nouvelles lignes aériennes), l'essentiel du réseau électrique français reste, à la différence d'autres pays, quasi-totalement aérien, au détriment non seulement de l'environnement paysager mais aussi de la sécurité du réseau, des personnes et des biens.»

« Enfin, au niveau environnemental, les nouvelles lignes haute tension ou moyenne tension aériennes qui seraient créées, accentueraient la destruction des paysages, déjà bien abîmés avec les milliers d'aérogénérateurs. »

« La mise en souterrain d'un réseau électrique génère un surcoût par rapport à une technologie aérienne. »

La protection de la biodiversité

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Pour l'incidence sur l'environnement, nous demandons une logique d'exigences sur l'implantation des lignes nouvelles, eu égard aux enjeux crispants de disparition du Vivant, en s'assurant :

- que leurs projets de tracés soient étudiés en intégrant les zones à enjeux écologiques (ZNIEFF, continuités écologiques, aires protégées ou labellisées, ...), avec l'objectif d'éviter celles à enjeux incompatibles et d'évaluer l'incidence sur les autres ;*
- que les projets de tracés fassent l'objet d'inventaires spécifiques écologiques, robustes et standardisés (ZPS, Natura 2000) (...). »*

« Ces ZPS [Zones de protection spéciales] accueillent en effet les dernières populations d'Outardes canepetières migratrices. Au prix d'efforts considérables, ce noyau de population est maintenu, dans le cadre d'une collaboration entre les APNE [Associations de protection de la nature et de l'environnement] et les agriculteurs, et avec le soutien essentiel du dispositif des mesures agroenvironnementales. »

La maîtrise des risques

Exemples d'observations sur ce sujet :

« La sensibilité particulière du territoire au risque incendie a été soulignée, notamment dans la forêt des Landes où le schéma envisage la création d'une nouvelle ligne électrique. Les modalités de gestion du risque incendie d'un transformateur dans un poste électrique ont également été évoquées. »

« La présence d'huile dans les transformateurs induit en outre un risque de pollution de l'eau autour des postes électriques, en cas d'incident. »

« Les liaisons souterraines pourraient être confrontées à certains risques naturels (qui devraient aller en augmentant avec le changement climatique) : inondations, mouvements de terrain, coulées de boues. »

« Identifier les risques liés au transport (convois exceptionnels, itinéraires des camions...). »

« Les champs électromagnétiques ne sont pas maîtrisés et tuent les humains et l'élevage. »

« Veuillez [noter] aussi que je suis très inquiète par les risques de prolifération des courants vagabonds électriques générés par ces extensions. »

La recherche d'un emplacement de moindre impact

Exemple d'observation sur ce sujet :

« Par ailleurs, les échanges ont porté sur la pondération entre les différents enjeux environnementaux pour effectuer des choix techniques ou de localisation :

- Faut-il privilégier la localisation d'un poste plutôt en milieu boisé où il sera davantage masqué par la végétation et éloigné des habitations, alors que ce type de site peut comprendre des zones écologiques sensibles ? Ou faut-il choisir des secteurs déjà artificialisés, mais souvent à proximité de zones fréquentées par les populations ?*
- Faut-il construire des liaisons en souterrain pour éviter l'impact sur le paysage et le cadre de vie, avec le risque d'impacter davantage les milieux naturels traversés par la tranchée ou plutôt construire des liaisons aériennes pour « enjamber » les zones sensibles, mais avec une incidence paysagère et/ou sur l'avifaune ?*

Les études de terrain et la concertation avec les acteurs du territoire permettent de partager les enjeux à prendre en compte et rechercher les emplacements de moindre impact pour permettre une bonne insertion du projet dans son environnement. »

La mise en œuvre de la démarche « Eviter – Réduire – Compenser »

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Des précisions ont été demandées sur les mesures prises par RTE lors de la création de nouveaux ouvrages et plus particulièrement sur les compensations effectuées lors de la création de lignes aériennes. »

« (...) le schéma devrait être plus étoffé sur l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser », selon laquelle il convient en premier lieu d'éviter les atteintes à l'environnement, puis de réduire celles qui n'ont pu être évitées et enfin, en dernier recours, de compenser les atteintes résiduelles qui n'ont pu être ni évitées, ni compensées. Si le schéma s'intéresse fort logiquement à l'évitement, il doit aussi traiter les deux autres étapes prévues par le droit en proposant dès à présent des types de mesures de réduction et de compensation par type d'impact, même si ce n'est que lors de la mise en œuvre du schéma que ces mesures pourront être approfondies. »

« Le CESER note toutefois positivement la démarche concernant les compléments d'usages des ouvrages existants afin de limiter l'impact sur la consommation de l'espace. »

Les modalités de réalisation des travaux

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Définir des périodes d'intervention pour limiter le dérangement des espèces pendant les travaux. »

« Encadrer, sensibiliser et former davantage les entreprises sous-traitantes aux enjeux de préservation des milieux naturels. »

« Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire pour l'entretien le long des lignes, la création de milieux naturels... »

Synthèse des réponses apportées par RTE sur la thématique « L'environnement et le cadre de vie »

La mise en souterrain des ouvrages

Le S3REnR privilégie la construction en souterrain des nouvelles lignes électriques créées dans le cadre du schéma, dès lors que les critères technico-économiques le permettent. En revanche, le S3REnR n'a pas vocation à financer la mise en souterrain d'ouvrages électriques existants. Un dispositif spécifique² existe pour accompagner les collectivités qui souhaitent mettre en souterrain un tronçon de ligne aérienne pour des motifs liés au développement économique local ou à la protection de l'environnement.

La protection de la biodiversité

La préservation et le développement de la biodiversité sur les infrastructures est un enjeu fort de la politique environnementale des gestionnaires du réseau électrique. L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre du S3REnR permet d'identifier en amont les secteurs de sensibilité particulière où l'implantation des ouvrages devra faire l'objet d'une vigilance particulière lors des études de réalisation. Chaque ouvrage créé fera par ailleurs l'objet d'une analyse environnementale spécifique.

La maîtrise des risques

Les gestionnaires de réseau disposent d'un large retour d'expérience sur l'exploitation des installations existantes. Ce retour d'expérience est pris en compte pour dimensionner les nouveaux ouvrages. Concernant le risque d'incendie dans un poste par exemple, les transformateurs sont isolés par des murs coupe-feu et des fosses de récupération des huiles sont mises en place, garantissant l'absence d'impact environnemental en cas d'avarie.

En milieu forestier, la possibilité que certains ouvrages contribuent à la fonction de lutte contre l'incendie (tranchée coupe-feu) doit être examinée en lien avec les services en charge de la protection contre l'incendie. Le schéma peut ainsi contribuer positivement à la maîtrise de ce risque.

La question des champs électromagnétiques

RTE a mis en place un dispositif d'information du public sur les champs électromagnétiques émis par les lignes à haute tension. Les mesures réalisées sont publiées sur le site <https://www.cem-mesures.fr/>

Les ouvrages de transport d'électricité sont soumis à la réglementation définie par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques d'établissement des réseaux électriques.

La réglementation concerne également les opérateurs de RTE qui sont exposés à des niveaux de champs électromagnétiques élevés en travaillant à proximité des ouvrages électriques. Le suivi médical des populations professionnelles exposées n'a pas montré d'augmentation du risque en relation avec l'exposition aux champs électromagnétiques.

² Dispositif de « Mise en souterrain d'initiative locale » encadré par l'article L321-8 du Code de l'énergie.

La mise en œuvre de la démarche « Eviter – Réduire – Compenser »

Cette démarche a été mise en œuvre dès l'élaboration du schéma, en privilégiant les mesures d'évitement. Elle sera poursuivie lors des étapes ultérieures d'implantation, de conception et de réalisation des projets.

La transition énergétique

Plusieurs enjeux liés la transition énergétique ont été évoqués lors de la concertation. Certaines questions dépassent le strict cadre du S3REnR Nouvelle-Aquitaine et renvoient aux orientations de la politique énergétique. Différents points de vue se sont exprimés pendant la concertation :

- Les enjeux liés au changement climatique ont été soulignés par certains acteurs.
- Plusieurs contributeurs soulignent la nécessité de travailler sur la réduction de la consommation d'énergie en parallèle du développement des énergies renouvelables. Un territoire a partagé son projet d'utiliser les retombées fiscales associées au développement des énergies renouvelables comme effet de levier pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments.
- Plusieurs contributeurs s'interrogent sur la place des énergies renouvelables dans le mix électrique compte tenu de leur caractère intermittent.
- Plusieurs contributeurs souhaitent promouvoir le développement d'une production locale de l'énergie, consommée sur place. Certains se sont interrogés en conséquence sur le rôle du réseau électrique, qui évolue. Les acteurs engagés dans une démarche de « territoire à énergie positive » ont souligné la nécessité d'un réseau performant.
- Les échanges ont également porté sur les modalités d'intégration de la transition énergétique dans les projets de territoire, ainsi que sur les spécificités régionales.

Les enjeux liés au changement climatique

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Le Schéma d'adaptation du réseau électrique à l'horizon 2030 intervient dans le contexte de la crise climatique et d'une grande évolution du système énergétique. A la suite des rapports du GIEC, tous les experts s'accordent sur la nécessité de changements structurels beaucoup plus forts pour renforcer la cohérence de ces engagements afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. »

« L'horizon 2030 choisi pour le schéma S3REnR, et sa révision tous les dix ans, permettent une étape intermédiaire en 2040 pour situer l'évolution du réseau par rapport à l'objectif de neutralité carbone en 2050. Ce délai peut paraître adapté, mais ne devrait-il pas, compte tenu du retard déjà pris, être raccourci, par exemple à 5 ans, pour vérifier l'atteinte des objectifs visés ? »

« (...) les impératifs climatiques requièrent à la fois une diminution de la consommation d'énergie et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. »

Développer les économies d'énergie

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Je souhaite une concertation locale entre citoyens et élus afin de réfléchir à notre BAISSE de notre consommation. »

« Maintenant, si le chauffage électrique doit nécessairement chuter (du fait que les lois économiques se rapprochent de plus en plus des lois de la physique), la consommation globale devrait chuter. Or elle stagne. C'est surtout donc à cause de tous ces nouveaux besoins en électricité (la république numérique, le transhumanisme, les marchés du big data, les algorithmes qui remplacent toutes les activités humaines : 20% de la population active suffira à faire tourner l'économie au XXI^e siècle) que la consommation stagne, sinon elle chuterait. »

« L'IFER sera un formidable effet de levier pour favoriser les travaux de rénovation énergétique. »

La place des énergies renouvelables dans le « mix » électrique

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Trop cher, pour des énergies intermittentes. Et quand il faudra payer un stockage hypothétique, on nous dira encore que les renouvelables intermittentes sont compétitives ?? Vive le nucléaire qui émet très peu de CO₂ »

« Il est urgent d'arrêter d'investir dans ces installations qui ne fonctionnent que de manière intermittente, de manière totalement aléatoire. Pour assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité des centrales pilotables au gaz ou nucléaires doivent prendre le relai. Ce qui représente un double investissement et deux fois plus de frais de fonctionnement. »

« Je vois se multiplier les centrales solaires qui vont produire autour de midi, principalement en été, quelle est la demande pour cette énergie ? »

« la complémentarité du "mix" énergétique et la réduction des consommations sont les enjeux principaux »

Produire et consommer localement

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Aussi ne serait-il pas envisageable non de déplacer mais de produire là où l'énergie sera utilisée, en favorisant le circuit court, à la manière des Amap et producteurs locaux ! »

« Il faut favoriser l'autonomie énergétique au niveau individuel, à l'échelle du village (petite ville). Développer le local, c'est pourtant pas compliqué. Quand je vois les cartes avec tous ces maillages supplémentaires, je me dis que vous n'avez rien compris... Rajouter encore et encore des postes, des câbles, des pylônes, etc etc. N'importe quoi. On est au XXIème siècle, il faut progresser. »

« L'énergie doit être produite à petite échelle pour être utilisée localement, ce qui est le modèle le plus économique. De manière variée (hydro, éolien, solaire et même fossile) pour être résilient quand une des sources vient à être faible. La région a la chance de posséder tous ces atouts énergétiques, alors faisons en sorte qu'ils soient décentralisés et proches des citoyens. »

« Le développement de l'autoconsommation est susceptible d'impacter le dimensionnement du réseau électrique à horizon 2030 : quelles hypothèses de développement sont intégrées dans les données d'entrée du S3REnR ? »

« La révision du S3REnR est l'occasion de rappeler que notre territoire est largement engagé dans la transition énergétique et que nous avons besoin des réseaux pour soutenir notre effort de solidarité avec les autres territoires. »

« Tendre vers un « territoire à énergie positive » ne signifie pas se couper du réseau électrique ou rechercher une « autarcie énergétique ». Cela signifie au contraire que l'on va produire localement de l'énergie qui sera consommée sur place et que l'on utilisera le réseau électrique pour transporter l'énergie supplémentaire et gérer l'intermittence des énergies renouvelables. Finalement, une transition énergétique aboutie est une transition qui profite à tous et qui implique la présence d'un réseau de distribution et de transport d'électricité performant. »

Intégrer la transition énergétique dans le projet de territoire

Exemples d'observations sur ce sujet :

« La transition énergétique [peut] apparaître comme une opportunité pour porter un projet de cohésion sociétale, territoriale et énergétique. La complémentarité énergétique entre les territoires ruraux et les agglomérations a été soulignée, avec un enjeu de rééquilibrage du développement territorial. »

« La possibilité de mettre en place une sorte de « fiscalité verte » ou péréquation inversée afin que les territoires vertueux soient récompensés. »

« Nous demandons donc que soient prises en compte dans le S3R d'autres modalités de participation aux objectifs de la LTECV qui fassent une plus large place aux projets locaux élaborés en concertation avec les habitants et permettant la mise en place de boucles de relocalisation production-stockage-consommation et sur la base de ressources plus cohérentes avec les caractéristiques naturelles de la Xaintrie et sa vocation agro-forestières : des solutions pensées par le territoire et non contre lui . »

Les spécificités régionales

Exemples d'observations sur ce sujet :

« La spécificité de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière d'énergies renouvelables a été mise en avant. Il a également été question de sa position par rapport aux autres régions françaises. »

« Le SRADDET montre la volonté d'un rééquilibrage (notamment au niveau de l'éolien) mais il ne se traduit pas ou très peu dans le S3REnR. En effet, la plupart des nouvelles infrastructures et travaux se trouvent dans le nord de la région. »

« Notre région, peu ventée n'est pas propice au développement de l'éolien. Le rendement en 2016 de celles-ci en Nouvelle-Aquitaine n'est que de 17,3 % ».

Synthèse des réponses apportées par RTE sur la thématique « La transition énergétique »

Développer les économies d'énergie

Le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande élaboré par RTE prend en compte des trajectoires de consommation orientées à la baisse. RTE promeut les enjeux de sobriété et d'efficacité énergétique grâce à ses outils (Ecowatt, Eco2Mix...).

La place des énergies renouvelables dans le mix électrique

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces orientations visent notamment la neutralité carbone, la réduction de la consommation d'énergie et la diversification du mix électrique français.

Le rôle du réseau dans la transition énergétique

RTE a publié en 2019 le Schéma décennal de développement du réseau qui prépare l'adaptation du réseau électrique aux évolutions liées à la transition énergétique. Le S3REnR identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique.

Produire et consommer localement

Le développement des énergies renouvelables conduit à une évolution de la production électrique, qui devient plus décentralisée et se répartit de manière diffuse sur le territoire. Le réseau électrique permet d'équilibrer à l'échelle locale la production et la consommation, de bénéficier de la complémentarité entre les différentes sources d'énergie et d'assurer la solidarité entre les territoires en fonction des ressources énergétiques dont ils disposent, ces ressources étant par nature plus volatiles (présence / absence de soleil, de vent...).

Intégrer la transition énergétique dans le projet de territoire

RTE vérifie la compatibilité du schéma avec les ambitions des territoires (cf. supra). Les capacités de raccordement prévues dans le S3REnR sont disponibles pour tout type d'énergie renouvelable, sans distinction de filière (éolien, photovoltaïque, bioénergies...).

Spécificités régionales

En 2018, la production d'électricité renouvelable en Nouvelle-Aquitaine a représenté l'équivalent de 22,5 % de la consommation d'électricité régionale, ce qui situe la région dans la moyenne française. A fin 2018, la région Nouvelle-Aquitaine est la première région pour ce qui concerne le parc solaire et les bioénergies raccordés au réseau électrique.

La concertation

La concertation sur le projet de schéma

L'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été saluée par plusieurs participants notamment associatifs. Un participant a exprimé ses réserves sur cette procédure de participation.

« La volonté qu'ont eue les porteurs du S3REnR Nouvelle-Aquitaine d'organiser une concertation préalable facultative est à saluer. »

« Nous apprécions de pouvoir nous exprimer dans le cadre d'une concertation à laquelle le S3REnR n'était pas obligé. »

« Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres apprécie la démarche mise en œuvre. »

« Je souhaitais vous faire part de mon avis au sujet de ce futur schéma. »

« Je contribue à ce s3renr (merci pour l'acronyme...) sachant pertinemment que cela ne sert à rien si ce n'est qu'à faire de la com autour de la "participation citoyenne" de votre côté. Histoire de dire "les gens se sont exprimés sur le projet". »

Des propositions pour les futures concertations

La concertation sur le schéma se situe en amont de la phase de réalisation des projets d'aménagement du réseau électrique. Ces projets feront l'objet de leurs propres démarches de concertation et d'autorisations. RTE a proposé d'approfondir cette thématique lors des ateliers participatifs.

Lors des ateliers, certains principes ont été évoqués pour « réussir » une concertation : faire de la pédagogie en expliquant les enjeux du projet pour le système électrique, identifier à quelle phase du projet il est pertinent d'organiser la concertation, expliquer sur quoi porte la concertation.

Les participants ont souligné le rôle des collectivités. Elles jouent un rôle de relai d'information : elles peuvent à la fois faire remonter des attentes du territoire, mais également diffuser l'information vers les habitants.

Pour aller au contact des habitants, plusieurs démarches ont été évoquées : café-citoyen, visites de sites, panels citoyens, citoyens relais, rencontres à domicile ou en mairies...

En complément, il a également été recommandé de proposer au public des outils numériques : vidéos pédagogiques, cartes interactives, plateforme de concertation.... Ces outils permettent notamment à ceux qui n'ont pas la possibilité de participer aux réunions de s'informer et de participer à distance.



Exemple de cartographie des enjeux (bâti, patrimoine, environnement...)

- **Comment aller plus loin dans les échanges pour intégrer « votre » connaissance du territoire ?**



Illustration en support à la discussion lors des ateliers participatifs

Synthèse des réponses apportées par RTE sur la thématique **« La concertation »**

La concertation sur le projet de schéma

La concertation préalable du public sur le projet de S3REnR a été organisée à l'initiative de RTE, en accord avec Enedis, Gérédis et SRD, avec l'objectif de :

- Partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique en lien avec la transition énergétique,
- Présenter les projets d'aménagement envisagés sur le réseau électrique,
- Recueillir les attentes sur les modalités de mise en œuvre des projets envisagés dans le schéma.

Les observations et propositions reçues lors de la concertation seront prises en compte pour finaliser le schéma et pour sa mise en œuvre.

La concertation sur le S3REnR est une première étape. Elle se situe en amont de la phase de mise en œuvre des projets. Elle permet d'initier une démarche de dialogue avec le public et les acteurs du territoire, qui se poursuivra lors des étapes suivantes d'implantation, d'autorisation et de réalisation de chaque projet.

La concertation sur les projets d'aménagement du réseau électrique

RTE, Enedis, Gérédis, SRD souhaitent « co-construire » les projets avec les acteurs du territoire. Pour assurer la meilleure insertion des ouvrages dans le territoire, il est nécessaire de partager les enjeux techniques et les enjeux territoriaux avec les acteurs locaux.

Les thématiques à aborder lors de la concertation sont variées. Elles portent notamment sur les caractéristiques du projet, l'identification des enjeux à prendre en compte pour implanter les ouvrages électriques, l'insertion environnementale la préparation de la phase chantier, les retombées économiques locales...

Le coût et le financement du S3REnR

Les contributions sur ce thème portent principalement sur les modalités de financement du S3REnR et sur l'augmentation de la quote-part régionale induite par les investissements à réaliser sur le réseau électrique. Une demande a été faite d'avoir des éléments de comparaison avec d'autres régions. Plusieurs contributeurs se sont interrogés sur l'impact de l'augmentation de la quote-part sur l'attractivité de la région pour le développement des énergies renouvelables et sur le développement des « petits projets ».

Les modalités de financement du S3REnR

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Il ne faut pas oublier que ce sont les Français qui supporteront les surcoûts de ces nouveaux raccordements. C'est déjà le cas avec l'augmentation de la taxe C.S.P.E pour les énergies renouvelables et ce sera également le cas avec la taxe C.T.A pour le raccordement au réseau de ces EnR. »

« (...) il semble utile de rappeler que les extensions et infrastructures liées aux S3R-ENR sont financées par les porteurs de projet d'énergies renouvelables via une quote-part dépendante de la puissance de leur projet et calculée sur le coût desdites infrastructures. Ce débours n'est donc ni à la charge des collectivités locales, ni à celle du contribuable. (...) Les énergies renouvelables seront bientôt compétitives sur le marché de l'énergie sans mécanisme de soutien. »

« La requalification en renforcement de ces ouvrages permettrait de faire diminuer le coût de la quote-part. »

L'augmentation de la quote-part régionale

Exemples d'observations sur ce sujet :

« Des participants ont souhaité avoir des éléments de comparaison entre la quote-part définie pour la Nouvelle Aquitaine et celle d'autres régions. »

« Il est essentiel que les porteurs de projets ne soient pas dissuadés de développer des projets en Nouvelle-Aquitaine du fait du montant de la quote-part. »

« Cette forte évolution ne devrait pas avoir d'impact sur les projets de taille importante de plusieurs MW au vu de l'évolution du coût des filières. Cependant l'équilibre économique de projets en toiture risque de devenir plus fragile. »

« Bonjour, je suis agriculteur et je dispose de plusieurs bâtiments agricoles couverts en fibros amiante-ciment. Je dispose d'environ

S3REnR Nouvelle-Aquitaine
Bilan de la concertation préalable du public

1000 m² orientés plein sud sans obstacles au soleil. Je voudrais bien remplacer ces couvertures par du bac acier et des panneaux solaires, hélas je suis à près de 400 mètres du transformateur et tout le monde me dit que cette distance rend le coût du raccordement prohibitif et que mon projet ne peut pas être rentable. Votre schéma a-t-il pour vocation d'améliorer ma situation ? »

« Proposition : il faudrait une répartition plus juste de la quote-part en fonction de la taille des projets et en diminuer le montant. »

Synthèse des réponses apportées par RTE sur la thématique **« Le coût et le financement du S3REnR »**

Le financement du S3REnR

Les méthodes de calcul des coûts prévisionnels des ouvrages dans les S3REnR font l'objet d'échanges avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). La répartition des coûts inscrits dans le S3REnR Nouvelle-Aquitaine sera réalisée conformément aux méthodes approuvées par la CRE.

A ce stade, le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine prévoit que 80 % des investissements à réaliser sur le réseau électrique seront financés par les producteurs d'énergie renouvelable au travers d'une quote-part régionale, et 20 % par RTE, Enedis, Gérédis et SRD au travers du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

La quote-part régionale sera approuvée par le Préfet de région après instruction du S3REnR.

L'augmentation de la quote-part régionale

Le Code de l'énergie prévoit une mutualisation des coûts à l'échelle régionale permettant de ne pas faire porter l'ensemble des coûts d'évolution des réseaux aux premiers projets d'énergies renouvelables venant se raccorder au réseau électrique.

La quote-part du futur S3REnR Nouvelle-Aquitaine est en augmentation par rapport à celle des précédents S3REnR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cette augmentation s'explique par le fait que le développement important des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine conduit à une saturation progressive du réseau existant, ce qui nécessite la réalisation d'investissements dans de nouvelles infrastructures pour répondre aux ambitions régionales. Les précédents schémas ont bénéficié pour leur part des capacités techniques préexistantes sur le réseau.

La future quote-part envisagée en Nouvelle-Aquitaine (79 400 euros par mégawatt) est du même ordre que celles d'autres régions (Hauts de France : 83 000 €/MW, ex Midi-Pyrénées : 70 000 €/MW, ex Picardie : 60 000 €/MW). Ce niveau de quote-part n'a pas constitué un frein au développement des énergies renouvelables dans ces régions.

Ce phénomène d'augmentation des niveaux de quote-part dans les schémas en cours de révision n'est pas propre à la Nouvelle-Aquitaine. Il existe dans toutes les régions dont le dynamisme de développement perdure, alors que les capacités préexistantes ont déjà été mises à disposition pour l'accueil des énergies renouvelables.

Les projets de moins de 100 kVA sont exonérés de quote-part

La réglementation prévoit une exonération de quote-part pour les projets de puissance inférieure à 100 kVA (ce qui correspond à une toiture solaire d'environ 1000 m²) et une réfaction sur la quote-part pour les projets de puissance inférieure à 3 mégawatts.

Les retombées socio-économiques locales des projets

Le S3REnR envisage un volume important d'investissements en Nouvelle-Aquitaine. La réalisation de ces investissements générera des retombées économiques locales. RTE a proposé d'approfondir cette thématique lors des ateliers participatifs.

RTE a rappelé le cadre réglementaire qui s'applique aux achats de RTE. Les participants aux ateliers ont mis en avant les possibilités qu'il leur paraît intéressant d'utiliser pour développer les retombées locales générées par les projets. Des représentants de la Direction des Achats de RTE ont participé à ces échanges.



Illustration en support à la discussion lors des ateliers participatifs

Initier la démarche en amont du chantier avec les acteurs locaux

Afin de favoriser les retombées locales des chantiers, des représentants des Chambres de commerce et d'industrie ont indiqué être en capacité d'identifier les entreprises locales compétentes pour certaines parties des futurs chantiers. Pour identifier les entreprises et compétences locales, il a été recommandé de travailler à l'échelle du bassin d'emploi.

Les participants ont souligné l'importance d'engager cette démarche suffisamment en amont des chantiers pour permettre aux entreprises locales d'anticiper les besoins et de s'organiser en amont des appels d'offres.

Mobiliser les acteurs locaux

Des forums peuvent être organisés pour mettre en relation les titulaires des marchés-cadres de RTE avec les entreprises locales.

Le lotissement des marchés peut également être envisagé dans certaines situations pour permettre aux PME de candidater sur certains lots.

Des participants se sont également demandé comment inciter les entreprises intervenant sur les chantiers à « consommer local » pour la restauration, l'hébergement et divers services.

Il a également été noté qu'un critère « bilan carbone » peut être utilisé dans les appels d'offres.

Une opportunité pour l'insertion et la formation

Les participants ont évoqué la possibilité d'associer les filières de formation aux chantiers sur le réseau électrique (stages, visites de chantiers...).

Des initiatives régionales des filières de formation (rectorat, centres de formation des apprentis, lycées...) ont été mentionnées pour former des profils techniques sur des métiers dont les compétences manquent dans les territoires.

Les participants ont également évoqué la possibilité d'inclure des clauses d'insertion dans les appels d'offres. Ce dispositif permet de demander à l'entreprise titulaire du marché d'affecter un certain volume d'heures à des personnes engagées dans une démarche de réinsertion professionnelle.

RTE a cité l'exemple d'un chantier de génie civil pour la réalisation d'une liaison souterraine. Ce chantier a fait l'objet d'une clause d'insertion. Ce dispositif a permis de former les bénéficiaires à l'utilisation d'engins de chantier (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, CACES), d'obtenir des contrats de professionnalisation « Constructeur en réseau et voirie » et pour certains de se voir proposer un contrat de travail suite au chantier.

RTE a souligné l'intérêt de la présence d'un facilitateur « clauses d'insertion » sur le territoire pour accompagner les entreprises dans cette démarche.

Synthèse des réponses apportées par RTE sur la thématique « Les retombées économiques locales »

La démarche d'achats responsables de RTE

En 2019, RTE a été attributaire du label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables ».

Dans sa charte « Achats responsables », RTE s'engage à être acteur du développement local, avec l'objectif de contribuer à la vitalité des territoires et d'encourager l'économie sociale et solidaire. Cette démarche respecte les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Une analyse à faire projet par projet

Pour chaque projet, il est nécessaire de réaliser une analyse spécifique pour identifier les leviers pertinents pour développer les retombées économiques locales. Cette analyse doit prendre en compte les caractéristiques techniques du projet, dont les contraintes de réalisation, ainsi que les compétences qui peuvent être mobilisées sur le territoire.

L'appui des acteurs socio-économiques du territoire est nécessaire

Pour mettre en œuvre certaines actions, RTE a besoin de l'appui des acteurs socio-économiques du territoire. Par exemple, RTE peut mettre en relation ses prestataires industriels avec des entreprises locales en s'appuyant sur la connaissance du tissu économique local des CCI. Le retour d'expérience montre également que la présence sur le territoire d'un facilitateur « clauses d'insertion » est un atout pour mettre en œuvre ce type de démarche.

6. Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

La concertation a permis de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du S3REnR, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, des impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire, ainsi que sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Le présent chapitre présente les enseignements tirés par RTE de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les mesures que RTE juge nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation, en accord avec Enedis, Gérédis et SRD.

Le contenu du schéma

Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

- Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été élaboré en prenant en compte le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine. Ce schéma a été adopté par la Région en décembre 2019.

Les collectivités locales sont engagées dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET). Plusieurs collectivités ont souhaité informer les gestionnaires de réseau sur l'avancement de leur PCAET.

De manière générale, RTE constate que le S3REnR est compatible avec les ambitions remontées par les territoires. Il est à noter que cet enseignement est cohérent avec les retours des syndicats départementaux d'énergie qui ont été consultés au titre du Code de l'énergie en parallèle de la concertation préalable du public.

- Certains territoires ont fait état d'ambitions qui vont au-delà ou en-deçà des hypothèses retenues pour élaborer le S3REnR :

- La Communauté de Communes des Landes d'Armagnac a ainsi indiqué qu'elle a un potentiel important de production et qu'elle souhaite un maillage du réseau au plus près des projets pour répondre à ses besoins futurs.

Après analyse, RTE propose de ne pas modifier le S3REnR à ce stade. En effet, des investissements importants sont prévus sur le territoire. La création du poste 225/20 kV de Landes d'Armagnac permettra de mettre à disposition des projets d'énergie renouvelable une capacité d'accueil de 240 MW. Le territoire bénéficie également de la proximité du poste existant de Naoutot, situé au Sud du territoire, et du projet de création du poste 400/225/20 kV de Landes de Gascogne, au Nord-Est du territoire.

- La Communauté de Communes Haut Limousin en Marche a demandé une réévaluation globale de 50 % des capacités de raccordement disponibles à terme sur son territoire.

Après analyse, RTE propose de ne pas modifier le S3REnR à ce stade. En effet, le projet de S3REnR prévoit la mise à disposition d'environ 600 MW

de capacités d'accueil pour les énergies renouvelables sur deux nouveaux postes à créer. Ces infrastructures sont évolutives et permettront si nécessaire de dégager de nouvelles capacités d'accueil en adaptant le schéma au cours de sa mise en œuvre.

- Le Pays du Ruffécois a indiqué que, sur la base des travaux en cours d'élaboration de son PCAET, le besoin de raccordement serait inférieur à l'horizon 2030 au gisement pris en compte pour élaborer le S3REnR.

Après analyse, RTE propose de ne pas modifier le S3REnR à ce stade. En effet, le gisement identifié dans le S3REnR couvre un territoire plus vaste que le seul Pays du Ruffécois.

Mesure n°1

Les gestionnaires de réseau s'engagent à répondre aux sollicitations des territoires qui élaborent leur Plan climat air énergie territorial (PCAET) pour vérifier que le S3REnR est compatible avec les ambitions des territoires.

- RTE prend note des réserves exprimées par des participants à la concertation sur le développement de certains projets d'énergie renouvelable.

RTE rappelle que le S3REnR a pour fonction d'identifier les besoins d'aménagements du réseau électrique en fonction des gisements potentiels de développement des énergies renouvelables identifiés.

A contrario, **le S3REnR ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non localement un projet d'énergies renouvelables.** Cette décision ne relève pas des gestionnaires du réseau électrique. Les installations de production d'énergie renouvelable font l'objet de leurs propres procédures de développement, de concertation et d'autorisation administrative.

- RTE note des attentes exprimées concernant les délais de mise en œuvre des projets d'aménagement du réseau électrique. **RTE s'engage à chercher à optimiser les délais de réalisation en lien avec Enedis, Gérédis et SRD,** tout en rappelant les exigences en matière de concertation et de procédures d'autorisations.

Mesure n°2

Les gestionnaires de réseau réaliseront un retour d'expérience sur les plannings de mise en œuvre des projets réalisés dans le cadre des précédents S3REnR en vue d'identifier les pistes d'optimisation et les points de vigilance à avoir dans le pilotage de ces projets.

Mesure n°3

RTE et les gestionnaires de réseaux de distribution partageront avec les parties prenantes au niveau national les critères d'ordonnancement à prendre en compte dans le cadencement des différents projets d'aménagement du réseau électrique envisagés dans les S3REnR.

- Les gestionnaires de réseau partagent pleinement l'intérêt de rechercher des pistes d'innovation pour optimiser les besoins de développement du réseau électrique et s'engagent à **approfondir les pistes d'optimisation identifiées.**

Mesure n°4

RTE a mis en place un groupe de travail avec Enedis pour analyser l'intérêt économique pour la collectivité de disposer d'un nouveau palier technique pour le raccordement des énergies renouvelables (33 kV, voire 66 kV). Ces paliers techniques ne sont pas développés aujourd'hui et ne peuvent pas être pris en compte en référence pour élaborer le S3REnR. Néanmoins, si l'intérêt technico-économique de cette solution était confirmé sur certaines zones d'étude, elles pourraient être intégrées en adaptant le S3REnR au cours de sa mise en œuvre.

- **La concertation confirme la nécessité d'un schéma adaptable.** En effet, les questions relatives à l'élaboration en cours des PCAET, à l'acceptabilité de certains projets ou aux innovations technologiques illustrent que certaines hypothèses retenues lors de l'élaboration du schéma sont susceptibles d'évoluer d'ici 2030. Il est donc important de pouvoir faire évoluer le schéma pour l'adapter à de nouveaux besoins. Le Code de l'énergie prévoit la possibilité d'effectuer des transferts de capacité réservée, d'adapter le schéma ou de le réviser au cours de sa mise en œuvre. Par ailleurs, en cas d'évolution des données d'entrée retenues pour élaborer le S3REnR, les projets correspondants d'aménagement du réseau seront requestionnés préalablement à leur réalisation pour s'assurer de leur pertinence.

RTE a proposé à l'Etat de mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre du S3REnR, en lien avec la Région et les parties prenantes.

- Lors de la concertation, il a également été proposé de prévoir une étape intermédiaire à l'horizon 2025 pour situer l'avancement du schéma au regard des objectifs visés.

Mesure n°5

La partie « Modalités de mise en œuvre du schéma » du projet de S3REnR sera complétée en précisant qu'un premier bilan sera réalisé à mi-parcours du S3REnR, en 2025, en complément des états techniques et financiers annuels. Ce bilan permettra notamment de faire un retour sur la mise en œuvre des mesures retenues suite à la concertation préalable.

L'environnement et le cadre de vie

Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

- RTE note que l'orientation du S3REnR de privilégier la construction en souterrain des nouvelles lignes électriques lorsque les facteurs technico-économiques le permettent a été reçue favorablement. Certains participants ont toutefois relevé qu'une ligne aérienne permet plus facilement « d'enjamber » des obstacles ou une zone humide, avec l'inconvénient toutefois d'une plus grande visibilité.

Un enjeu particulier pour la mise en œuvre du S3REnR concernera l'intégration du projet de liaison 400 kV envisagé dans la forêt des Landes pour raccorder les futurs postes LANDES DE GASCOGNE et SUD GIRONDE. Compte tenu de l'impact significatif sur la quote-part régionale d'une mise en souterrain de cet ouvrage, RTE a proposé de retenir dans le S3REnR l'option d'une liaison aérienne 400 kV pour évaluer la quote-part. Cette proposition n'a pas été remise en cause lors de la concertation sur le projet de schéma. Néanmoins, des études supplémentaires en concertation avec les acteurs du territoire seront nécessaires pour préciser les modalités d'insertion de ce projet dans son environnement.

Mesure n°6

RTE poursuivra les études de faisabilité sur la réalisation de la liaison 400 kV pour raccorder les futurs postes de LANDES-DE-GASCOGNE et de SUD GIRONDE, en concertation avec les acteurs locaux. En particulier, RTE se rapprochera des services en charge de la défense contre l'incendie pour évaluer le rôle que l'ouvrage pourrait jouer en matière de protection contre le risque de feu de forêt (tranchée coupe-feu). RTE se rapprochera également du Parc naturel régional Landes de Gascogne pour évaluer les potentialités de la création sous la ligne d'un milieu ouvert en matière de développement de la biodiversité.

- Le S3REnR fait l'objet d'un rapport d'évaluation environnemental qui sera instruit en 2020.

RTE constate que les points de vigilance environnementaux exprimés lors de la concertation sont cohérents avec les enjeux identifiés dans la note d'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement jointe au dossier de concertation :

- Réduire les émissions des gaz à effet de serre
- Préserver et restaurer la biodiversité et les services écosystémiques
- Préserver le paysage, le patrimoine et le cadre de vie
- Assurer une gestion rationnelle de l'espace et préserver les sols
- Renforcer la résilience des territoires face aux risques naturels, limiter les risques industriels et technologiques, limiter les nuisances et préserver la santé publique
- Limiter l'épuisement des ressources minérales, protéger la ressource en eau et développer l'économie circulaire.

RTE prend note de la demande de préciser le type de mesures compensatoires susceptibles d'être mises en œuvre lors de la réalisation d'un projet, sachant que ces mesures ne pourront être approfondies que lors des phases ultérieures de développement des projets.

Mesure n°7

RTE précisera à titre indicatif dans le rapport d'évaluation environnementale du S3REnR le type de mesures « Eviter – Réduire - Compenser » susceptibles d'être mises en œuvre lors de la réalisation des projets.

- RTE poursuivra également ses échanges avec l'Agence régionale de biodiversité Nouvelle-Aquitaine, en vue notamment de partager les éléments de retour d'expérience relatifs à la mise en œuvre de la démarche « éviter – réduire – compenser » sur les projets d'aménagements.
- Les gestionnaires de réseau poursuivront leur démarche de sensibilisation des entreprises travaux sur la prise en compte des enjeux environnementaux. En cas de forts enjeux environnementaux sur un projet, un écologue pourra être missionné pour accompagner la réalisation des travaux.

La transition énergétique

Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

- Plusieurs acteurs ont noté que le S3REnR ne porte que sur le développement des énergies renouvelables alors que la transition énergétique comprend également un objectif de diminuer la consommation d'énergie au travers des actions de sobriété et d'efficacité énergétique.

RTE promeut cet objectif grâce à ses outils (Ecowatt, Eco2Mix...) et prend en compte des trajectoires de consommation orientées à la baisse dans son Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande.

Mesure n°8

La partie « Le contexte de la région Nouvelle-Aquitaine » du projet de S3REnR sera complétée pour faire référence aux objectifs de diminution de la consommation d'énergie retenus par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 ainsi qu'à la feuille de route Néo Terra adoptée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- La concertation a soulevé des questions qui dépassent le strict périmètre du S3REnR Nouvelle-Aquitaine. La place des énergies renouvelables dans le futur mix énergétique renvoie par exemple aux orientations de la politique énergétique de la France.

Les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France ne relèvent pas des gestionnaires du réseau électrique. Elles sont définies par l'Etat dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces orientations visent notamment la neutralité carbone, la réduction de la consommation d'énergie et la diversification du mix électrique français.

Dans ce débat, RTE apporte un éclairage technique sur les aménagements à prévoir sur le réseau public de transport d'électricité pour accompagner les évolutions liées à la transition énergétique. RTE a ainsi publié en 2019 le Schéma décennal de développement du réseau. Ce schéma identifie à l'échelle nationale les grands enjeux d'évolution du réseau électrique à l'horizon 2035. A l'échelle régionale, les S3REnR identifient les adaptations locales à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de transition énergétique.

Mesure n°9

RTE poursuivra à l'échelle régionale ses actions d'information sur la transition énergétique : conférence de presse annuelle sur le bilan consommation / production régionale, information sur les publications techniques de RTE en lien avec la transition énergétique.

- Plusieurs contributeurs souhaitent promouvoir le développement d'une production locale de l'énergie, consommée sur place. Certains se sont interrogés en conséquence sur le rôle du réseau électrique. En effet, ce dernier évolue pour gérer sur un même territoire des situations où la production d'électricité excède

la consommation locale et des situations où la production d'électricité est inférieure à la consommation locale. Des acteurs engagés dans des démarches de « territoire à énergie positive » ont souligné que leurs démarches ne visent pas à « l'autarcie » énergétique de leur territoire mais nécessitent au contraire un réseau performant pour gérer des flux d'échange avec les autres territoires.

Le développement de l'autoconsommation est pris en compte dans le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande publié par RTE. Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine prévoit une capacité d'accueil de 800 MW pour les projets d'énergie renouvelable d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA (ce qui correspond à une toiture photovoltaïque d'environ 1000 m²). Cette capacité correspond à un doublement du rythme de développement de ces projets par rapport aux précédents S3REnR.

La concertation

Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

- La concertation a permis d'aborder un large ensemble de thématiques, avec l'expression d'une pluralité de points de vue.

La mise en place du site internet a facilité la participation du public et le temps moyen de visite sur le site dénote d'un intérêt pour les contenus présentés.

L'information sur la concertation sur le S3REnR a largement été relayée à l'échelle locale grâce à la mobilisation des acteurs locaux, en complément des actions d'information dans les médias réalisées par RTE.

La concertation a permis de partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique, de présenter les projets d'aménagement envisagés sur le réseau électrique et de recueillir les attentes sur les modalités de mise en œuvre des projets envisagés dans le schéma.

- Plusieurs propositions ont été faites dans les ateliers participatifs en vue des futures étapes de concertation sur les projets d'aménagement du réseau électrique.

RTE a également proposé à l'Université Bordeaux Montaigne d'organiser en 2020 un atelier pour faire un retour d'expérience de la démarche et permettre un dialogue avec les chercheurs et les étudiants travaillant en relation avec la chaire « Réseaux électriques et société(s) en transition(s) ».

Mesure n°10

Les gestionnaires de réseau poursuivront la démarche de concertation lors de la phase de mise en œuvre des nouveaux aménagements sur le réseau électrique. Les procédures de concertation sur les projets sont encadrées par des dispositions réglementaires. En complément de ces procédures, de nouvelles méthodes pourront être expérimentées pour échanger avec le public, en s'appuyant notamment sur les propositions recueillies lors des ateliers participatifs.

Le coût et le financement du S3REnR

Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

- Les gestionnaires de réseau partagent l'objectif d'optimiser le programme d'investissement du S3REnR. RTE poursuivra sa démarche de recherche d'optimisations pendant la phase de mise en œuvre du schéma, en lien avec Enedis, Gérédis et SRD. Le cas échéant, des modifications au schéma pourront être proposées si celles-ci permettent d'optimiser le schéma et d'améliorer le service rendu.
- Cet enjeu conforte l'approche qui a été retenue lors de l'élaboration du S3REnR de s'appuyer au maximum sur le réseau existant, en optimisant son exploitation. Pour cela, le S3REnR prévoit l'installation d'automates sur le réseau avec la possibilité de réguler la production d'énergie renouvelable dans certaines situations contraignantes pour mieux gérer les flux sur le réseau électrique et limiter les besoins d'aménagements du réseau électrique.

Mesure n°11

RTE engagera une réflexion au niveau national avec les parties prenantes et les pouvoirs publics pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces solutions de flexibilité.

- Les méthodes de calcul des coûts prévisionnels des ouvrages dans les S3REnR font l'objet d'échanges avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). La répartition des coûts inscrits dans le S3REnR Nouvelle-Aquitaine sera réalisée conformément aux méthodes approuvées par la CRE.

Les retombées socio-économiques locales des projets

Les enseignements tirés de la concertation et les mesures associées

- Lors des ateliers participatifs, les acteurs locaux ont exprimé leur intérêt pour s'impliquer dans les démarches visant à développer les retombées économiques locales. Cette implication est un facteur important de réussite pour la mise en œuvre des actions évoquées (mise en relation des entreprises locales avec les prestataires industriels des gestionnaires de réseau, mise en œuvre de clauses d'insertion...).

Mesure n°12

En amont des chantiers de réalisation des projets, les gestionnaires de réseau se rapprocheront des acteurs locaux, en particulier les Chambres de commerce et d'industrie, pour évaluer les dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre pour développer les retombées économiques locales.

Dans le cas particulier de la création d'une nouvelle ligne électrique aérienne 400 kV, 225 kV et haute tension du réseau public de transport, le contrat de service public entre l'Etat et RTE prévoit la mise en place d'un plan d'accompagnement de projet dont l'objectif est de contribuer au développement économique durable des territoires traversés. Ce plan d'accompagnement est placé sous le pilotage d'un comité sous l'égide du préfet.

Mesure n°13

RTE informera les collectivités locales concernées par un plan d'accompagnement de projet sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. RTE proposera également à l'Etat de soutenir par ce dispositif des initiatives locales, sociales, environnementales, solidaires et de développement économique via le financement participatif.

- De nombreux étudiants ont participé aux réunions publiques, marquant leur intérêt pour les enjeux liés à la transition énergétique.

Mesure n°14

Les gestionnaires de réseau poursuivront leurs démarches de coopération avec les centres de formation, en proposant en particulier d'organiser des visites d'installations ou de chantiers et en répondant aux demandes d'interventions devant les étudiants (forums...). Ils informeront également sur leurs offres de postes en alternance.

ANNEXES

Les annexes suivantes sont regroupées dans un document séparé :

- Contributions reçues sur le site internet ou par courrier et réponses apportées par RTE
- Comptes rendus des réunions publiques